

L'évolution de l'économie politique pendant la Révolution : Alexandre Vandermonde ou la croisée des chemins

Gilbert Faccarello*



Pour juger de l'évolution de l'économie politique pendant la Révolution française, il est utile de partir d'un jugement qu'Adolphe Blanqui formule dans son *Histoire de l'économie politique* (Blanqui 1837). Ce jugement est important non seulement parce que Blanqui est l'un des premiers historiens de la pensée économique, mais aussi en ce qu'il reflète bien l'opinion qui prévaut au dix-neuvième siècle en France, chez des auteurs qui appartiennent à ce que l'on peut appeler, de manière inexacte mais brève, l'école de J.-B. Say, et en ce qu'il fera école : il s'imposera par la suite comme une sorte d'évidence (l'ouvrage de

* Université Panthéon-Assas, Paris. Courriel: gilbert.faccarello@u-paris2.fr. Site : <http://ggjjff.free.fr/>. Essai publié dans *Politische Ökonomie und Französische Revolution*, Trèves : Schriften aus dem Karl-Marx-Haus, 1989, pp. 75-121. Les principales idées contenues dans cette contribution ont été exposées au deuxième colloque de l'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique (Nice, 24 et 25 septembre 1987). Elles constituaient l'ossature d'un rapport. Élargie et complétée, cette étude a fait l'objet d'une présentation lors de la rencontre internationale organisée par le Studienzentrum Karl-Marx-Haus à Trèves, les 27 et 28 mai 1988, sur le thème : *Französische Revolution und Politische Ökonomie*. Que toutes les personnes qui ont contribué aux débats et m'ont ainsi permis de clarifier, et, je l'espère, d'améliorer les pages qui suivent, trouvent ici l'expression de ma reconnaissance. Je remercie tout particulièrement Jérôme de Boyer, Antoine Rebeyrol et Philippe Steiner des discussions très stimulantes que j'ai pu avoir avec eux.

Blanqui fut d'ailleurs réimprimé tout au long du siècle : en 1842, 1845, 1860 et 1882). Bien entendu, A. Blanqui reprend beaucoup d'éléments qu'il a lui-même trouvés chez Say exposés de manière plus ou moins éparse : en les regroupant et en les complétant, il leur confère cependant une force nouvelle.

Le jugement global peut être décomposé en plusieurs propositions particulières. La première, et la plus générale, affirme que, de 1789 à 1814 (ou bien à 1803 ou à 1830, selon les passages), il ne s'est rien passé d'intéressant au plan théorique en France : il n'y a rien eu 'de nouveau dans la science, de 1789 à 1814, si ce n'est l'expérience des faits accomplis et la facilité d'en tirer les conséquences pour marcher en avant et pour achever l'œuvre de nos pères' (Blanqui 1837 : 387). Les dates avancées ne sont évidemment pas innocentes : 1814 voit paraître, après la chute du Premier Empire, la deuxième édition du *Traité d'économie politique* de Jean-Baptiste Say, dont la première édition date de 1803.

La deuxième proposition précise la première : cette période a cependant été le témoin d'intenses bouleversements, d'importantes expériences économiques et sociales, et ceci dans tous les domaines : 'Les essais hardis de cette époque ne manquent pas de ressemblance avec ceux que Turgot avait tentés, sous la monarchie, dans l'intérêt des classes laborieuses'. Lakanal, le 3 brumaire an III (24 octobre 1794, vieux style), pour presser les conventionnels d'adopter un vaste plan d'instruction publique, et en particulier d'instaurer les Écoles normales, terminait son discours en ces termes :

Un homme qu'il est permis de citer devant vous, puisqu'il a honoré le nom d'homme par ses vertus et par ses talents, Turgot, formait souvent le vœu de posséder pendant un an un pouvoir absolu pour réaliser sans obstacle et sans lenteur tout ce qu'il avait conçu en faveur de la raison, de la liberté et de l'humanité. Il ne vous manque rien de ce qu'avait Turgot ; et tout ce qui lui manquait, vous l'avez. La résolution que vous allez prendre va être une époque dans l'histoire du monde... (*Le Moniteur*, 7 brumaire an III, dans *Le Moniteur 1789-1799*, XXII : 349)

Blanqui reprend cette comparaison mais inverse le sens du jugement lorsqu'il précise que 'les réformateurs de la Convention', s'ils étaient bien 'plus puissants que le ministre de Louis XVI', ne tinrent malheureusement

aucun compte des faits et des résistances devant lesquels Turgot avait été obligé de reculer. On eût dit qu'à leurs yeux l'espèce humaine était une matière inerte capable de supporter toutes les expériences, tant ils proposèrent de systèmes absurdes, anarchiques et destructeurs de toute société. Marat, Saint-Just, Babeuf nous ont laissé des monuments curieux de cette monomanie qui troublait les esprits, avides de nouveautés et disposés à mettre en pratique les rêveries sociales les plus extravagantes, comme on essaye dans un laboratoire des procédés chimiques et des combinaisons de substances. Il n'y eut bientôt qu'un seul mot dans le vocabulaire économique de la langue française ; ce fut le mot célèbre de Danton : de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace. (Blanqui 1837 : 385)

Cependant, et l'auteur nuance ici son jugement, cette situation très particulière a comporté de bons comme de mauvais aspects. Les deux propositions suivantes précisent donc ces avantages et ces inconvénients. Ces derniers, tout d'abord, sont extrêmement importants car le fait que cette période troublée fut le théâtre de toutes les expériences explique en fait le retard pris par le développement de l'économie politique en France par rapport, notamment, à ce qui se passait en Grande-Bretagne. Car 'ces témérités n'ont eu d'autre résultat que d'éloigner pour longtemps les meilleurs esprits de toute spéculation sociale, tant ils ont craint de se voir confondus avec les démagogues forcenés de l'école anarchique' (ibid. : 386).

Mais, en fin de compte, le bon peuple français peut bien se rassurer et l'honneur national est sauf : ce n'était là reculer que pour mieux sauter. Car un certain nombre d'avantages non négligeables sont issus de cette situation exceptionnelle dans la mesure où tous les bouleversements qui se produisirent en Europe fournirent une masse considérable de données, pour ainsi dire expérimentales, d'où put repartir, ou plutôt simplement partir, la réflexion : l'économie devient (enfin !) une science fondée sur les faits et l'expérience.

Quel magnifique sujet d'étude pour les économistes ! Que de faits présentait à leur observation cette longue série d'événements nouveaux dans l'histoire de la science [. . .]. De ce jour, on comprit qu'il n'y avait rien d'absolu dans la physiologie sociale ; elle passait naturellement au rang des sciences d'observation, et ses jugements devaient être fondés sur l'expérience et la comparaison des faits accomplis, plutôt que sur des théories primitives. Je ne crains pas d'affirmer que c'est de cette vaste encyclopédie, qui date de 1789,

que l'économie politique a tiré ses matériaux les plus précieux et les bases les plus solides de ses doctrines. (ibid. : 397-398)

La cinquième et dernière proposition, enfin, renoue avec un genre artistique ancien : celui de l'apothéose. Celle de Jean-Baptiste Say, en l'occurrence, qui a vécu sur le théâtre même des opérations et a su en tirer parti. Mieux que tout autre (et à un plus grand degré que les auteurs anglo-saxons notamment), Say fait montre d'une exceptionnelle capacité à tirer les leçons théoriques des événements, fait avancer l'économie politique et renoue enfin en France le fil de la réflexion, interrompu par la Révolution.

La situation en France était très favorable à cette étude, après les orages de notre Révolution. N'avait-on pas essayé de tous les systèmes et poussé jusqu'à leurs dernières conséquences les principes les plus hasardés ? [...] Le moment était venu de conclure, et de résumer en un corps de doctrine les théories qui ressortaient naturellement de cette masse de faits nouveaux et inouïs. [...] C'est ce que fit J.-B. Say, en publiant la première édition de son *Traité d'économie politique* [...]. De ce livre date réellement en Europe la création d'une méthode simple, sévère et savante pour étudier l'économie politique. (ibid. : 399-400)

Certes, les recherches sur l'évolution de la pensée économique pendant la Révolution en sont encore à leur début, pour ce qui concerne le point de vue théorique tout au moins. Mais on peut déjà affirmer que les jugements qui prévalent généralement, et qui, à des degrés divers, ne font que reprendre celui de Blanqui, sont faux dans leur caractère abrupt et tranché. Des nombreux débats de la période révolutionnaire, il ne sortit en effet aucun 'Adam Smith français', si l'on accorde, ce qui reste à discuter, de ne pas attribuer cette qualité à J.-B. Say. Mais il y eut bien, en revanche, une accumulation notable de remarques, d'avancées théoriques et de nouveautés qui, mises bout à bout, modifient de manière décisive le paysage théorique français et lui donnent cette coloration originale qu'il revêt de Say à Walras et qui explique en partie comment l'œuvre de ces derniers a pu voir le jour.

C'est ce qui va être illustré ici, à partir de l'analyse de quelques thèmes tournant autour de la création de la première chaire publique d'économie politique en France : celle qui fut confiée à Alexandre Théophile Vandermonde,¹

1. Alexandre Théophile Vandermonde est né le 28 février 1735 à Paris, et mort dans cette ville le 1er janvier 1796. Mathématicien, mécanicien, il entre à l'Académie des sciences

en 1795, à la nouvelle et éphémère École normale de Paris.² Cette analyse permettra en outre d'illustrer, à partir d'un exemple précis, un type de rai-

en 1771, et devient en 1783 conservateur du Cabinet des mécaniques du roi, et l'un des conseillers techniques du duc d'Orléans à la veille de la Révolution. Membre de la Société de 1789, puis du Club de la Sainte-Chapelle. Sur ses différentes responsabilités et missions, voir J. Hecht (1971). Vandermonde fréquenta de nombreux savants et hommes politiques (Monge, Berthollet, Condorcet, Pache, Hassenfratz...) et fut arrêté un moment (20 juillet-11 août 1793). Il a touché à de nombreux domaines (des mathématiques à l'économie en passant par la musique) et semble fort influencé, sur le plan philosophique et politique, par la démarche de Condorcet : on trouve en effet dans son cours d'économie politique (1795b) de nombreuses réminiscences textuelles. C'est ainsi que certaines formules frappantes se retrouvent chez Vandermonde, par exemple lorsqu'il affirme, à propos de la constitution représentative, qu'il 'faut que l'insurrection ne puisse jamais être empêchée, et que cependant elle n'ait jamais lieu' (1795b, II : 456) ('Une constitution représentative me paraît être celle où le peuple ne se dessaisit jamais de sa souveraineté, ni pour un instant, ni en partie ; quoique cependant il ne l'exerce jamais' : *ibid.*) ; ou encore lorsqu'il déclare qu'on 'n'a pas de système quand on est passionné : il faut avoir la tête froide, et réfléchir, pour combiner un système' (*ibid.*, III : 151). Un écrit de Condorcet, notamment, est important pour comprendre la problématique générale de Vandermonde (et en particulier sa réfutation de Paley) : il s'agit de *De l'influence de la Révolution d'Amérique sur l'Europe* (1786a) ; nous y revenons dans une autre contribution.

2. L'École normale de Paris, qui devait être la première d'une série d'écoles normales disséminées sur tout le territoire national, fut créée le 9 brumaire an III, et les premiers cours eurent lieu le 1er pluviôse (20 janvier 1795). La chaire d'économie politique fut créée par la Convention après le discours de J. A. Creuzé-Latouche (voir Creuzé-Latouche, 1795). Vandermonde fut choisi par le Comité d'instruction publique le 18 pluviôse (6 février 1795) et sa nomination acceptée par l'Assemblée le lendemain. Le cours d'économie commença le 21 février. La fin des cours fut décrétée par la suite pour le 30 floréal (19 mai 1795) (voir aussi ci-dessous, note 28).

L'École accueillit des élèves déjà instruits, en vue de les former à l'enseignement par les meilleurs spécialistes du moment dans chaque discipline, et dans un temps limité d'abord fixé à quatre mois (voir à ce sujet la discussion à la Convention : *Le Moniteur*, 12 brumaire an III/2 novembre 1794, dans *Le Moniteur* 1789-1799, XXII : 388-389. Voir également J. Guillaume (1901-1907, et particulièrement le tome VI) pour quelques documents concernant la fermeture de l'École ; sur l'École en général, et pour ne citer que des ouvrages récents, on pourra consulter D. Julia, 1981, chap. III, et B. Baczkó, 1982). On peut s'étonner de voir Vandermonde nommé, même tardivement, en économie politique, et à côté de beaucoup de célébrités de son temps (voir aussi la note 8 ci-dessous). Vandermonde fera partie, également, de l'Institut, créé juste avant sa mort : mais comme membre de la deuxième section (arts mécaniques) de la première classe : celle des sciences physiques et mathématiques.

À l'École normale, les professeurs ne devaient, en principe, pas lire les cours mais les dire, et Vandermonde a tenté de se plier à cette discipline. Les cours étaient pris par des sténographes, ainsi que les propos des intervenants et les réponses des enseignants lors des discussions ; ils étaient ensuite imprimés et distribués aux étudiants. Ils furent par la suite réunis en volumes. Pour ce qui concerne les débats sur le cours d'économie politique, ceux-ci comportent des erreurs de datation et de classement, comme il ressort à l'évidence de l'ordre des matières traitées dans le cours, comparé à celui des débats, ainsi que des allusions aux cours que l'on peut trouver dans les débats. Cependant, ceci n'a aucune importance pour notre propos et nous citerons ces débats d'après l'édition utilisée, mentionnée dans la bibliographie.

Ce qui est important et symptomatique, en revanche, c'est la volonté des promoteurs de l'École normale d'en faire un lieu où la parole eût pu reprendre ses droits face à l'écrit. Une fois n'est pas coutume : il s'agissait d'allier les meilleures qualités des Anciens à celles

sonnement et de préoccupation qui, malgré les apparences, n'est pas spécifique à cette époque thermidorienne, et de saisir comment l'évolution de la pensée économique se faisait insensiblement mais réellement, insérée dans les débats politiques. La réflexion économique emprunte ouvertement ses thèmes à la pensée politique, et inversement : c'est ce qui les fait progresser toutes deux, souvent sous l'impulsion d'auteurs remarquables, tels Sieyès et Condorcet par exemple, mais aussi grâce à un travail plus obscur effectué par des hommes propulsés par les circonstances. Chez ces derniers, le meilleur côtoie le pire, et les idées originales se trouvent souvent perdues parmi beaucoup d'analyses confuses ou même fantaisistes. Les écrits de ces hommes, s'ils traduisent bien le climat d'une époque, n'en constituent pas moins un moment important de l'histoire d'une discipline et ne sauraient, sans dommage, être négligés. Les œuvres économiques de Vandermonde doivent être saisies dans cette perspective.

La brève analyse qui suit se déroulera en deux temps. Dans une première partie, ce sont les circonstances et le but de la création de la chaire d'économie politique qui seront analysés³ : il conviendra de voir en quoi l'économie politique se pose alors comme la traduction des temps nouveaux, et comment son enseignement devient la condition nécessaire, sinon suffisante, de la réalisation de ces temps nouveaux en même temps qu'il en est la conséquence. Dans une seconde partie, l'aspect plus proprement analytique des écrits et de l'enseignement de Vandermonde sera pris en compte à partir de deux exemples précis : l'un, celui du rôle des assignats dans le processus inflationniste, pour montrer comment, chez ce type d'auteur, la finesse d'analyse peut aller de pair avec une confusion, un amateurisme, et des 'solutions' théoriques qui s'apparentent quelquefois à des coups de force analytiques ; l'autre, celui de la définition du travail productif, pour souligner comment des avancées théoriques promises au

des Modernes (ces Anciens et ces Modernes qui étaient alors si souvent opposés : voir ci-dessous, la première partie de cette étude). Le rapport sur le règlement des Écoles normales, présenté par Lakanal et Deleyre le 24 nivôse (13 janvier 1795), précise en effet : 'La parole a dominé chez les anciens ; elle a produit les beautés et les égarements de leur génie : le style a dominé chez les modernes ; il a produit la puissance rigoureuse de leur génie et sa sécheresse. L'emploi successif de l'un et de l'autre sera peut-être le moyen de réunir ce qu'il y a de plus éminemment utile dans le génie des modernes et ce qu'il y a eu de plus beau dans le génie des anciens' (*Le Moniteur*, 2 pluviôse an III/21 janvier, dans *Le Moniteur* 1789-1799, XXIII : 250).

3. Pour d'autres analyses, on se reportera surtout aux contributions de H. Baudrillard (1873) et de J. Hecht (1971 et 1986). Pour une vue d'ensemble sur les problèmes de l'institutionnalisation de l'économie politique comme discipline académique en France, voir L. Le Van-Lemesle (1986).

plus bel avenir naissent parfois de circonstances fortuites, sur un terrain préparé, certes, mais sous l'effet d'impulsions extérieures à ce que l'on appellerait aujourd'hui la recherche pure. Peut-être est-ce là enfoncer une porte ouverte : mais Musil ne rappelle-t-il pas que lorsqu'on veut enfoncer les portes ouvertes avec succès, il ne faut pas oublier qu'elles ont un solide chambranle ? Chemin faisant, nous rencontrerons de nombreux thèmes analytiques et/ou politiques qui feront mieux sentir l'importance de ce carrefour idéologique que fut cette période et en quoi elle a pu dicter de nombreuses idées aux auteurs ultérieurs au premier rang desquels il convient de placer J.-B. Say. De ce point de vue, donc, Say ne rompt pas avec le passé révolutionnaire : il en est l'héritier direct.⁴

1 L'économie politique et les modernes

L'économie politique comme expression de la modernité

Dans les débats et les discussions économiques, le thème des Anciens et des Modernes, déjà agité en politique par Sieyès notamment et amplement exploité par lui pour fonder une théorie du gouvernement représentatif (voir par exemple Pasquino 1987), fait irruption dans les discours devant l'Assemblée nationale. L'un des orateurs à l'avoir mis le mieux en relief se trouve être Jacques Antoine Creuzé-Latouche,⁵ député de la Vienne. Creuzé-Latouche nous intéresse particulièrement ici non seulement parce qu'il interviendra souvent, dans un sens libéral, dans les questions économiques, mais aussi parce qu'il fut à l'origine de la création de la chaire d'économie politique à l'École normale de

4. Une problématique semblable a été amorcée par E. Allix (1913 : 347-348). Plus près de nous, Y. Breton (1986) et Ph. Steiner (1987 : 1125-1126) vont dans ce sens lorsqu'ils marquent l'ancrage de Say dans les débats de l'époque.

5. J. A. Creuzé-Latouche est né à Chatellerault le 18 septembre 1749, et mort à Paris le 23 octobre 1800. Juriste de formation, titulaire de plusieurs charges, il est député du Tiers aux États Généraux où il fait partie du Comité des monnaies et de celui de l'aliénation des biens nationaux. Membre du Club des Jacobins, puis des Feuillants, puis de nouveau des Jacobins. Représentant de la Vienne à la Convention, il siège sur les bancs du Marais. Membre du Comité de salut public le 4 avril 1795, il fit partie de la commission qui élaborait la constitution de l'an III. Membre de l'Institut dès sa création, comme économiste, et de la Société centrale d'agriculture. Membre du Conseil des Anciens, puis des Cinq-Cents, il entre au sénat en décembre 1799. Creuzé-Latouche est un libéral au plan économique et défendit toujours la liberté du commerce des grains (Creuzé-Latouche 1792, 1793 et 1795) ; en cela il se différencie de Vandermonde qui penche, en certains domaines, pour une intervention réglementaire de l'État.

Paris. Il convient enfin de préciser que, si ce thème des Anciens et des Modernes n'est pas nouveau en économie politique, il revêt, dans le contexte révolutionnaire, une acception et un relief tout à fait particuliers.

Avant la Terreur, Creuzé-Latouche commence à aborder ce thème en s'insurgeant contre tout ce qui peut nuire à la liberté d'entreprendre, et notamment contre les lois qui visent à réglementer le commerce des blés (inventaires, réquisitions, etc.). 'Suivons la marche de la législation, en France et chez nos voisins', s'exclame-t-il le 8 décembre 1792 à la Convention :

Nous verrons constamment l'absurde tyrannie imaginer, varier et étendre toutes ces gênes, et ne produire que la misère, lorsqu'elle croyait par ces moyens assurer l'abondance. Nous verrons au contraire les entraves se briser à l'apparition des lumières, et sous de meilleures administrations; et l'abondance, et le soulagement du peuple suivre immédiatement ces réformes; et nous reverrons encore ces mêmes maux revenir par le retour des mêmes égarements. (Creuzé-Latouche 1792 : 7)

L'obscurantisme s'oppose aux Lumières comme la réglementation et la tyrannie à la liberté.

Il juge donc très sévèrement la politique interventionniste de la monarchie en la matière et refuse de considérer comme valable ou même seulement réalisable toute solution intermédiaire entre la libre concurrence (la 'liberté du commerce') et la politique interventionniste déjà connue. Aucun moyen terme ne s'avère praticable. 'On vous a dit que toutes les lois faites jusqu'à ce jour sur les subsistances, n'avaient été que l'ouvrage des rois, des tyrans et de tous les ennemis du peuple', affirme-t-il dans le même discours,

et en même temps l'on s'est flatté d'entrevoir comme une conception toute nouvelle, quelques principes intermédiaires entre la liberté entière du commerce des grains, et son absolue interdiction. Mais ceux qui se sont livrés à cette présomption, ignorent sans doute qu'il n'est pas un seul de ces moyens régulateurs qui ne se trouve dans tous les vieux codes de l'Europe, ouvrages si spécialement marqués, en effet, par la tyrannie, l'ignorance et la barbarie. (ibid. : 2)

La France, pourtant, ne se trouve plus sous le joug des rois et des tyrans. Depuis 1789, tout a progressé de manière spectaculaire sous l'effet de la liberté et de la raison. Tout... ou presque : car ce qui touche au commerce des blés

fait malheureusement exception et, en ce domaine, l'obscurantisme des temps anciens règne encore en maître. 'Quand nous considérons les progrès de l'esprit humain en France depuis 4 ans, nous cherchons vainement dans toutes les histoires du monde, un seul exemple d'une marche aussi rapide. Mais en matière de subsistances, il semble au contraire que depuis 4 ans, nous ayons rétrogradé de deux siècles' (ibid. : 23). Les soupçons et les accusations d'accaparement, de monopole, etc., que l'on entend formuler chaque jour et qui semblent suffisants à certains pour justifier une intervention réglementaire des pouvoirs publics ressemblent 'aux anciennes visions populaires de sorciers et de spectres [...] , et l'opinion est tellement perdue sur ce point, que si une seule voix proclame au hasard quelque accusation d'accaparement dans un lieu, l'on n'est pas plus difficile sur les preuves, que ne l'était sur les accusations de sortilège, le juge de Saint-Claude' (ibid.).

Il faut enfin prendre garde au fait que, en pratiquant une politique interventionniste, l'Assemblée ruine aussi les finances de l'État. Et c'est à ce propos que, vers la fin du discours, apparaît le thème des Anciens et des Modernes.

Toute votre ressource sur ce point, est dans les domaines nationaux, et dans les biens des émigrés. Mais si vous agissez, ou si vous alarmez seulement les citoyens dans leurs propriétés territoriales ; si vous les réduisez à la condition des tributaires de Rome et de Lacédémone, cet exemple sensible éloignera de vous les acquéreurs ; et votre gage, votre unique gage, sera discrédité, et s'anéantira dans vos mains. (ibid. : 38)

Après la Terreur, le thème est, bien entendu, considérablement amplifié. Pour adopter les mêmes mesures que la monarchie, les jacobins avaient eu besoin d'une justification et d'une caution : ils les trouvèrent dans les références à l'Antiquité gréco-romaine, dont Rousseau et surtout Mably avaient fait usage. Creuzé-Latouche, dans son discours du 12 pluviôse an III (31 janvier 1795, vieux style) pour demander l'ouverture d'un cours d'économie politique à l'École normale, s'insurge contre ces références qui font fi de la réalité formée par les sociétés commerçantes modernes fondées sur la généralisation du travail, la division de celui-ci et l'existence de nombreuses activités autres que l'agriculture des premiers temps.

Nous voyons fréquemment des journalistes et d'autres écrivains citer gravement des lois et la police des Romains lorsqu'il s'agit de

subsistances, sans songer que les Romains n'eurent aucune notion du commerce et de l'industrie; qu'ils faisaient cultiver leurs terres par des esclaves; et que dans les temps de leur puissance, ils avaient banni l'agriculture de la plus grande partie de l'Italie, par la taxe des denrées extorquées annuellement par eux à toutes les nations qu'ils avaient si indignement dépouillées de leur liberté. (Creuzé-Latouche 1795 : 6)

Contre Lacédémone et ceux qui vantent son style de vie et ses lois (ibid. : 7-8), l'orateur précise que 'l'apparente simplicité des Lacédémoniens ne fut au fond que l'ambition criminelle d'une seule cité' (ibid. : 7). Et, prenant le contrepied des idées reçues depuis Mably au moins, il s'écrie :

Citoyens, dans l'état actuel des nations, l'avantage de la force et de l'indépendance sera toujours, toutes choses égales d'ailleurs, là où sera le meilleur gouvernement de l'industrie et des arts. Nous avons sous les yeux l'exemple frappant d'un peuple qui succombe peut-être, en cet instant, dans l'entreprise de conquérir sa liberté. Le peuple de Pologne occupe un territoire aussi étendu que favorisé par la nature; mais il lui a manqué toutes les ressources des arts, tandis que le Français doit à ses arts une si grande part de ses succès prodigieux, pour lesquels son courage seul eût été insuffisant. (ibid. : 8)

Vandermonde reprend ce thème, le fait sien et le développe, en opposition, sur ce point, à son maître James Steuart dont il recommande par ailleurs la lecture des *Principes*.⁶ C'est d'ailleurs là un sujet de réflexion qu'il ne peut pas ne pas aborder : il est trop important à l'époque, après de longs mois de 'terrorisme' et de propagande jacobine. Il est d'ailleurs constamment interrogé là-dessus par ses élèves, sans doute choisis, comme le professeur, pour leur 'civisme'.⁷ Et ceux-ci reviennent sans cesse sur les problèmes posés, en

6. Vandermonde fit traduire Steuart en français, et fit revoir la traduction par Sénovert (qui traduisit par ailleurs Law). 'Je ne connais point de traité complet sur l'économie politique', dit-il dans son cours après avoir recommandé la *Richesse des nations* de Smith; '[. . .]; mais le plus complet que je connaisse, le plus digne d'être étudié, c'est le livre intitulé *Essais sur les principes de l'économie politique*, par James Steuart [. . .]; il a été traduit en 1789, à ma sollicitation. La traduction a été faite par un irlandais qui ne savait pas le français, mais elle a été revue par un homme de beaucoup d'esprit [. . .]. Steuart paraît rebutant à celui qui y jette les yeux pour la première fois; il est difficile à lire [. . .]. J'invite ceux qui veulent approfondir l'économie politique, à se procurer ce livre, et à ne point se rebuter' (1795b, II : 448). Les références de Steuart à Sparte, sur lesquelles il serait trop long de s'étendre ici, se trouvent au chapitre XIV du livre II de ses *Principes*.

7. Le recrutement des professeurs et des élèves s'était fait, en principe, sur un double critère de 'lumières' et de 'civisme'. Lors de la séance du 18 frimaire an III, la Convention

économie, par la ‘vertu’, les ‘besoins factices’ et leurs liens avec la morale, en d’autres termes sur les conséquences du commerce (entendu au sens large) sur les mœurs des habitants et la force des nations (voir Vandermonde, 1795c).⁸ Deux idées-forces se font alors jour dans les propos de Vandermonde : l’opposition irréductible entre le système des Anciens et celui des Modernes, l’inexistence de tout système intermédiaire et donc la vanité de toute recherche dans ce sens afin d’en proposer l’instauration dans les faits.

L’opposition des systèmes, tout d’abord, est bien tranchée :

Tous les jours on entend comparer les français ou les anglais, les peuples modernes enfin, avec les peuples anciens. Il n’y en a point aujourd’hui qui ressemblent aux grecs, ni aux romains, encore moins aux carthaginois. D’importantes découvertes qui se sont faites, ont introduit une extrême disparité. C’est un malheur que de se livrer à de fausses analogies. Je désire que vous vous persuadiez tous qu’il faut étudier l’état présent, sans songer à l’état passé ; il y a trop de difficulté et de danger à les comparer. (1795b, II : 449)

décète que ‘les seules conditions nécessaires pour être admis en qualité d’élève à l’École normale sont d’être âgé au moins de vingt et un ans, et de réunir à des lumières un patriotisme éprouvé et des mœurs irréprochables’. Le 19 pluviôse an III, Lakanal présente ainsi à l’Assemblée la nomination tardive de Vandermonde : ‘Citoyens, vous avez décrété qu’il serait ouvert, à l’École normale, un cours d’économie politique. Le Comité d’instruction a discuté les titres civiques et littéraires des publicistes appelés à cette place importante par l’opinion publique ; nous avons pensé que le professeur d’économie politique, chargé de chercher et d’indiquer les sources de la prospérité de la grande famille, devait unir les lumières à l’amour de la république’. La nomination de Vandermonde suscite d’ailleurs quelques remous au sein du Comité : on demande un complément d’information sur son compte, car il est soupçonné de jacobinisme (voir J. Guillaume 1904 : 481 et 608, et 608-609 note 3). Dès le début du cours, le professeur se plaint d’être ‘victime de la calomnie’ (1795b : 234) : ‘déjà des malveillants cherchent à soulever l’opinion contre celui qui a été choisi pour fournir des textes à votre discussion’ (ibid. : 233).

8. Les séances de débats sont remplies de ce thème. ‘Les besoins factices vous paraissent très propres à soutenir le goût de la liberté’, déclare un élève (1795c, I : 304). ‘Mais, citoyen professeur, cette opinion, bien nouvelle, paraît contraire aux idées reçues, et aux événements consacrés par l’expérience des siècles [...] ; pour donner un bon système d’économie politique à la France [...], peut-être conviendrait-il de lui proposer des lois somptuaires, plutôt que l’idée de la plus grande extension à donner aux besoins factices, et à un luxe presque asiatique, qui, en corrompant l’esprit public et les mœurs, les dirigera infailliblement vers des jouissances particulières, plutôt que vers l’intérêt commun, objet de toute bonne institution’. Voir aussi, par exemple, la longue intervention de l’élève Moline (ibid. : 353-356), très applaudie par l’auditoire. Vandermonde revient sur l’analyse des ‘besoins factices’, sur leur importance, et s’efforce par ailleurs de neutraliser, en quelque sorte, le mot ‘vertu’, en lui donnant un sens historique changeant. La vertu est définie par lui comme la disposition, au sein d’une société, à tout sacrifier aux mœurs qui prévalent dans celle-ci. Ces mœurs sont définies par la conformité des volontés particulières à la volonté générale, et ne sont pas nécessairement les ‘bonnes mœurs’ qui se traduisent, elles, par la conformité des mœurs à l’intérêt du genre humain (voir 1795b, II : 294-295, 300-301).

Si l'on songe à toutes les 'inventions' mentionnées, qui vont de l'abolition de l'esclavage au télégraphe et aux assignats, et qui confèrent à l'évolution vers la modernité un aspect irréversible et aux sociétés modernes une complexité en totale opposition à la simplicité un peu fruste des organisations anciennes, on sent bien que le fonctionnement de ces sociétés doit être fort différent. D'où le conseil réitéré : 'Gardez-vous donc d'assimiler les peuples modernes aux peuples anciens : voyons ce qui est, ne songeons pas à ce qui a été ; il faut être trop savant pour saisir les véritables analogies avec des choses si différentes.' (ibid. : 457). 'Nos nouvelles machines politiques sont des ouvrages compliqués qu'il faut étudier avant de les juger. Elles ressemblent, dans plus d'un sens, aux ouvrages modernes de l'horlogerie, dont il eût été difficile aux anciens de se former une juste idée' (ibid., IV : 169).

L'affirmation de l'inexistence de systèmes intermédiaires, ensuite, est tout aussi claire. Ce sont des propos totalement exempts d'ambiguïté qui furent prononcés dès le premier cours. S'il faut bien choisir entre le 'système patriarcal' et le 'système moderne', il ne faut 'point de système bâtard ; il n'engendrerait que des contradictions'. C'est alors, bien entendu, le système moderne qui doit rallier les suffrages sous peine d'une régression économique et sociale et d'un retour en force de l'obscurantisme car, dans la logique du choix inverse, ou de la recherche d'un moyen terme, toute mesure partielle, intermédiaire, ou de compromis provoque le déroulement d'un engrenage inéluctable : 'Êtes-vous d'avis de repousser les villes dans les campagnes ? Voulez-vous que tous les hommes soient cultivateurs ? Demandez-vous que leurs moyens de bonheur soient non seulement égaux, mais qu'ils soient semblables ? Cherchez-vous à les délivrer des besoins factices, et à dissoudre les liens de leur dépendance mutuelle à cet égard ? Ayez de la suite : conseillez franchement de brûler les bibliothèques, de briser les statues, de déchirer les tableaux, de détruire les manufactures et ne calomniez point le respectable Jean-Jacques, qui voyait cette conséquence, et qu'elle n'effrayait pas'. Et Vandermonde de conclure : 'Si elle vous arrête, si vous sentez qu'un grand peuple placé sur un sol généralement fertile, entre des nations policées, ne peut pas être longtemps heureux s'il n'est fort, et que pour qu'il soit fort, il faut aujourd'hui qu'il soit riche ; alors étudions ensemble' (1795b, II : 235 ; voir aussi 1795c).

Si l'on choisit donc, comme il convient de le faire, le système des modernes fondé sur l'indépendance des personnes, la division du travail, en d'autres

termes sur le marché (l'une des conditions du 'bonheur'), alors l'économie politique⁹ devient une science indispensable. Impensable chez les Anciens, elle est essentielle, consubstantielle à la modernité.

L'objet de cette science est la théorie des richesses, considérées dans leurs rapports avec la prospérité publique. Dès le premier pas il faut prendre un parti tranché sur le but qu'on se propose à cet égard. Si les hommes s'entendaient pour adopter les principes de la saine morale qui attache le bonheur à la modération des désirs, si la paix perpétuelle était assurée [...]; alors tout l'échafaudage de l'économie politique moderne s'écroulerait [...]. Mais tant qu'il y aura de grands peuples livrés à la cupidité, tant que la civilisation, le commerce, la politique et l'art de la guerre, y feront de continuels progrès, l'économie politique moderne sera une science indispensable et pour ces peuples, et pour tous les autres. (1795b, II : 234)

De l'enseignement de l'économie politique comme condition et conséquence de la modernité

Ici également, il faut partir des propos de J. A. Creuzé-Latouche, et notamment de son discours-plaidoyer en faveur de l'économie politique et de son enseignement. Des thèmes y sont en effet développés, qui seront repris, amplifiés ou modifiés par Vandermonde, mais qui constituent aussi le lot commun à d'autres auteurs qui participent, à la même époque, de l'esprit 'thermidorien' en la matière : Germain Garnier ou Pierre-Louis Roederer par exemple.

9. Il s'agit de l'économie politique moderne, caractérisée par la multiplication des métiers et la division du travail sous l'impulsion des 'besoins factices'. Voir 1795b, II : 292-293 : 'Il y a [...] une époque qui sépare l'économie politique des anciens, de l'économie politique moderne, c'est l'abolition de l'esclavage personnel. On attribue communément l'abolition de l'esclavage [...] à la religion chrétienne. Elle a dû y contribuer ; mais la crise avait été préparée par la propagation des besoins factices. Lorsque les romains, après avoir conquis le monde, devinrent possesseurs des richesses de tout l'univers, d'abord ces richesses passèrent entre les mains des brigands qui gouvernaient [...]. Peu à peu ces richesses se disséminèrent. Les objets de luxe devinrent communs, et on s'y accoutuma. Mais, citoyens, on peut faire cultiver des esclaves ; on n'en fait pas des hommes industriels. Tout ce qui exige du talent se fait mal, lorsque c'est la force qui le commande. Des journaliers, des manœuvres cèdent à la force, mais il faut bien finir par traiter avec des artistes, avec des manufacturiers, avec des commerçants. L'esclavage personnel tombait de lui-même, et son abolition totale ne fut qu'une conséquence de l'étendue des besoins factices'.

Les attendus de la création de la chaire, tout d'abord. Selon Creuzé-Latouche, trois raisons principales plaident en faveur de la création d'un enseignement d'économie politique.

En premier lieu, la France est passée d'un régime politique despotique (l'Ancien régime, la monarchie) à un régime de liberté (la démocratie, la république). Dans ce nouvel environnement, tout citoyen, à quelque niveau que ce soit, peut et doit participer, directement ou indirectement, à la confection des lois et aux affaires de l'Etat. 'Une république fondée sur la déclaration des droits, appelle sans distinction les citoyens aux fonctions de la législation ; il n'en est même pas un qui n'ait sa part d'influence, plus ou moins grande, dans la confection des lois auxquelles il doit être soumis. Il est dans l'ordre d'un État libre que les lois naissent souvent du vœu d'une masse importante de citoyens qui les demandent' (Creuzé-Latouche 1795 : 2). D'où la nécessité d'une instruction publique, surtout dans un domaine aussi difficile que l'économie politique, qui engage la vie quotidienne de tous. Appliquée au domaine de l'économie, il s'agit là, bien évidemment, d'une prise de position dans le débat sur l'instruction et/ou l'éducation publiques, qui agitait les esprits depuis longtemps en France, mais surtout depuis que différents projets avaient été âprement discutés par les Assemblées depuis 1789.¹⁰ Se situant dans la lignée des anciens projets de Condorcet, et, plus près de lui, du discours de Lakanal (29 fructidor an II, 15 septembre 1794) qualifiant d'heureux délire' les accusations portées par Rousseau à l'encontre des sciences et des arts, et affirmant avec force que 'l'homme qui sait penser ne saurait être esclave', Creuzé-Latouche prend parti pour l'instruction. La simple éducation que l'individu peut trouver dans les assemblées de sections et les fêtes populaires, par exemple,¹¹ ne saurait en aucun cas suffire. Les Conventionnels avaient sans doute en mémoire les propos méprisants de Robespierre envers les philosophes,¹² ou encore ceux de Bouquier qui, le 22 frimaire an II (12 décembre 1793) déclarait que 'les

10. Sur les débats concernant l'instruction publique, la lecture de trois ouvrages récents s'impose : D. Julia (1981), B. Baczko (1982) et C. Kintzler (1984).

11. 'C'est là que la jeunesse acquerra, pour ainsi dire sans travail, la connaissance de ses droits et de ses devoirs', affirme encore le 24 germinal an II le député montagnard de la Dordogne, Gabriel Bouquier.

12. 'Les philosophes se sont tous déshonorés dans la révolution, et à la honte éternelle de l'esprit la raison du peuple en a fait seule tous les frais. Hommes petits et vains, rougissez. Les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine, ont été opérés sans vous, malgré vous : le bon sens sans intrigue, le génie sans instruction, ont porté la France

nations libres n'ont pas besoin d'une caste de savants spéculatifs, dont l'esprit voyage constamment [...] dans la région des songes et des chimères. Les sciences de pure spéculation détachent de la société les individus qui les cultivent, et deviennent à la longue un poison qui [...] détruit les républiques' (dans B. Baczko, 1982 : 418). C'est que, dans ce domaine également, l'opposition des Anciens et des Modernes avait fait des ravages, certains soutenant ou ayant soutenu des idées proches du plan d'éducation à la spartiate de Lepeletier de Saint-Fargeau, présenté à l'Assemblée par Robespierre le 13 juillet 1793. Après Thermidor, on associe dans une même condamnation le régime monarchique et celui de la Terreur : tous deux, comme tyrannies, ne pouvaient reposer que sur le rejet des Lumières. Dans son discours, déjà cité, du 3 brumaire, Lakanal se fait l'expression de cette opinion répandue : 'Il y a quelques mois, des hommes qui avaient leurs motifs pour vouloir tout couvrir de ténèbres, étaient près de traiter de criminels ceux qui vous auraient parlé d'instruction et de lumières. C'est surtout des tyrans que vous avez renversés qu'il était vrai de dire qu'ils craignaient les hommes éclairés, comme les brigands et les assassins craignent les réverbères'. Des partisans de la liberté du commerce et de l'enseignement de l'économie politique comme Creuzé-Latouche ne pouvaient que s'associer à ce mouvement d'idées, comme cela ressort également des points suivants.

En second lieu, le changement de régime ne se fait pas sans heurts. On a vu, à différents niveaux (dans les campagnes, sur les marchés, ou encore à l'Assemblée nationale même) les masses du peuple intervenir fréquemment, avec violence, dans la vie publique, et réussir à imposer leur volonté lorsqu'elle était contraire aux lois ou à l'avis des hommes éclairés. D'où la nécessité de l'instruction, car une loi, pour être effective, doit être accueillie et comprise par tous. 'D'un côté, continue Creuzé-Latouche (ibid. : 2), les lois les plus salutaires ont besoin aussi de l'accueil de l'opinion : car c'est de là surtout que dépendent et la marche active du gouvernement, et l'harmonie de tout le corps social'. Et, en matière de législation non suivie d'effets et d'interventions intempestives du peuple, le domaine économique avait été particulièrement gâté! C'est ce dont se plaignait déjà l'orateur en 1792. Depuis 1789, disait-il, la législation libérale sur le commerce des blés n'arrive pas à être appliquée : 'cette liberté n'a jamais existé un seul moment dans les faits.' Pour quelles raisons? Par manque

à ce degré d'élévation qui épouvante votre bassesse et qui écrase votre nullité' (Robespierre, rapport du 18 floréal an II; cité par Røederer 1799 : 37).

d'instruction et de lumières sur cette matière, par un obscurantisme qui profite aux ennemis mêmes du peuple et de la liberté. 'On avait omis d'instruire le peuple sur cette doctrine si salutaire et si nécessaire ; les nombreux ennemis que la France avait dans son sein, entretenaient perfidement les alarmes et les soupçons du peuple : et ces traîtres s'attachaient d'autant plus à flatter ses préjugés sur ce point sensible, qu'ils y voyaient un moyen sûr de le soulever contre ses lois, de lui faire détruire ses propres ressources, et de le conduire à sa ruine, et à la perte de sa liberté' (Creuzé-Latouche 1792 : 20).

Enfin, l'enseignement de l'économie politique est d'autant plus nécessaire que, touchant de près à des questions essentielles dont peut dépendre la stabilisation du nouveau régime, chacun croit avoir une opinion et des solutions évidentes à proposer. Or les questions soulevées sont de celles sur lesquelles il est difficile de raisonner correctement (la connaissance en est 'difficile', 'profonde') : pour être convenablement traitées, elles doivent faire l'objet d'une étude approfondie. En cela l'économie politique n'est pas différente de toute autre science (1795 : 4) : et c'est cependant ce que les gens conçoivent le moins. 'Vous avez appelé, pour ainsi dire, au concours, toutes les lumières sur ce qui concerne l'agriculture, le commerce et l'industrie ; mais aucun de ces objets ne se présente au législateur comme un objet simple, qu'il puisse traiter isolément ni directement' (1795 : 3). '[...] Nous reconnaissons bien les fautes de Colbert ; mais il n'est pas moins difficile aujourd'hui de distinguer le point précis jusqu'où le législateur doit agir, et où il doit s'arrêter. C'est un problème difficile à résoudre, que celui d'entretenir entre toutes les parties de l'industrie l'équilibre qui doit régner entre elles, pour qu'au lieu de se nuire et de s'entre-déchirer, elles se secondent mutuellement : et les lumières des législateurs ne peuvent se former naturellement que des lumières qui existent autour d'eux, dans le même siècle et dans la même nation' (ibid. : 5-6). Or, les hommes non éclairés ont inévitablement tendance à prendre leurs intérêts particuliers pour le bien général¹³ et provoquer ainsi l'adoption de mesures nuisibles à l'ensemble du pays. Nous retrouvons ici encore les mêmes sources d'inspiration et les échos des

13. 'Il est dans l'ordre des choses humaines que vous puissiez ne pas trouver, dès les premières épreuves, les plus justes solutions [...]. Dans de telles matières, les législateurs ont à se défendre des pièges que leur tendent les prédilections locales et les intérêts privés, qui se font à eux-mêmes illusion. Souvent le commerçant croit voir l'avantage de ce qu'il appelle le commerce, dans des dispositions qui ne sont utiles qu'à lui seul [...]. Enfin, une mesure générale, salutaire pour quelques localités, peut devenir funeste pour une infinité d'autres...' (Creuzé-Latouche 1795 : 9).

débats mouvementés de l'époque. Déjà, dans son influente *Vie de M. Turgot* (1786), Condorcet avait insisté sur le fait que, dans les matières économiques, le premier venu se croit autorisé à donner son opinion, ce qu'il n'aurait certainement pas fait en mathématiques ou en physique. 'Dans les sciences physiques, on convient sans peine de son ignorance ; on avoue que pour les entendre on a besoin de les étudier ; on connaît ceux qui passent pour être intruïts, on s'en rapporte à eux ; et il suffit que les gens éclairés conviennent d'une vérité pour que le reste la croie et la professe. Il n'en est pas de même dans l'économie politique. Chacun s'y croit juge ; on n'imagine pas qu'une science qui n'emploie que des mots de la langue usuelle ait besoin d'être apprise ; on confond le droit social d'avoir un avis sur ce qui intéresse la société, avec celui de prononcer sur la vérité d'une proposition, droit que les lumières seules peuvent donner. On veut juger, et on se trompe. Connaître la vérité pour y conformer l'ordre de la société, telle est l'unique source du bonheur public. Il est donc utile, nécessaire même, d'étendre les lumières, et surtout de les répandre' (Condorcet 1786a : 202-203). Mais l'argumentation de Creuzé-Latouche va également plus loin que ce point en soi déjà essentiel. Car la question de l'enseignement de l'économie politique était aussi, au même moment, abordée par ailleurs.

Dans son rapport prônant l'instauration des Écoles centrales, 26 frimaire an III (16 décembre 1794), Lakanal avait en effet proposé un enseignement d'agriculture et de commerce : 'pourquoi l'agriculture, le commerce, les arts et métiers, n'ont-ils jamais eu leurs écoles ? Pourquoi les a-t-on livrés à la routine de l'instinct ou à l'intérêt de la cupidité ? Croyait-on à l'impossibilité de les réduire en principes ? ou pensait-on qu'en ce genre les méprises fussent sans conséquence, et la perfection sans valeur ? Vous vengerez les arts et métiers, l'agriculture et le commerce, de cet oubli des nations : non en allant, comme les rois, poser sur le soc, en un jour solennel, une main protectrice ; cette vaine cérémonie avilit ce qu'elle a l'air d'élever ; mais vous lui assignerez des instituteurs qui abrègent, qui assurent la marche de l'industrie. L'expérience démontre l'utilité de ces sortes d'établissements. Le célèbre Smith a donné à Édimbourg des leçons sur le commerce, dont la réunion et l'ensemble ont formé l'*Essai sur les richesses des nations*, l'ouvrage peut-être le plus utile aux peuples de l'Europe' (26 frimaire an III ; dans B. Baczko 1982 : 494). Mais, au Comité d'instruction publique, on s'opposa à cette idée et ce type de cours disparut du projet de décret concernant ces écoles. Quand la discussion

eut-elle lieu ? Entre le 16 décembre 1794 et le 25 février 1795, mais nous ne saurions rien affirmer de plus précis. Une indication nous donne cependant la teneur de l'argument en faveur de la suppression du cours, argument que Creuzé-Latouche devait connaître et donc combattre : elle nous est livrée par Lakanal lors d'une séance de la Convention (7 ventôse an III, 25 février 1795) concernant les Écoles centrales. Au cours de la discussion, René Levasseur, député montagnard de la Sarthe, intervient pour faire remarquer l'omission du cours et pour demander son établissement. Lakanal fit alors remarquer qu'il avait plaidé dans le même sens, s'associe à la demande de Levasseur et le cours est rétabli par les députés.

On a dû voir dans le rapport qui a précédé le projet de décret que je me suis étendu avec une sorte de complaisance sur la nécessité d'un cours d'agriculture et de commerce [...]. Le comité d'instruction a rejeté, contre mon opinion, la demande que vous fait aujourd'hui notre collègue ; il a pensé qu'il suffisait d'environner le commerce et l'agriculture d'encouragements et de liberté. Ce n'est pas mon avis. (*Le Moniteur*, 10 ventôse an III, dans *Le Moniteur 1789-1799*, XXIII : 559)

C'est ainsi que l'utilité de l'enseignement de l'économie politique se trouvait en quelque sorte contestée par le slogan libéral lui-même et qu'on a sans doute pensé qu'il suffisait de tout laisser aller librement ... et qu'il n'y avait rien d'autre à dire sur cette matière ! D'où, peut-être, toutes les précisions apportées par le député de la Vienne le 31 janvier 1795 et dont on a donné un aperçu ci-dessus (voir aussi Creuzé-Latouche 1795 : 4-7, pour l'énoncé de quelques erreurs dans lesquelles peut facilement tomber le législateur non éclairé sur ces matières).

Une dernière remarque : les trois raisons développées par J. A. Creuzé-Latouche sont également dirigées contre les physiocrates, école qui s'attira 'à si bon endroit, tant de ridicule il y a plusieurs années' à cause de sa 'manie sectaire' et de son 'jargon mystique' (ibid. : 2). Car des deux premières raisons, il ressort naturellement que l'enseignement de l'économie politique s'adresse à tous, et non seulement à une élite soigneusement choisie, comme par exemple les têtes couronnées et l'aristocratie, public de Quesnay et de ses disciples. Peu important les véritables intentions des physiocrates ; comme aux Philosophes en général, on leur fait grief de l'auditoire qu'ils ont eu. Lakanal, en 1794,

s'était déjà fait l'interprète de ce type d'opinion qui semble répandu.¹⁴ Quant à la troisième raison, elle peut aussi constituer un démarquage vis à vis de l'évidence physiocratique, du moins telle qu'elle était perçue alors.

Il est enfin intéressant de noter que J. A. Creuzé-Latouche en arrive naturellement à expliquer le retard pris par le développement de la pensée économique en France. Ce retard que nous avons mentionné au début de cette étude était ressenti, on le voit, par les contemporains eux-mêmes. Mais le tableau qui en est brossé ici et qui avait déjà été esquissé avant la Révolution, est fort différent de celui qu'offrira Blanqui quarante ans plus tard car le choix du bouc émissaire n'est pas du tout le même. Creuzé-Latouche perçoit même un double retard de la France par rapport à l'étranger : celui de la réflexion théorique, d'une part, et celui de l'enseignement de la discipline, d'autre part. Pour ce qui concerne le premier retard, les causes en sont anciennes ; elles sont liées au régime monarchique et non pas à la Révolution qui, au contraire, devrait constituer un facteur favorable à une reprise théorique. Les Physiocrates, aussi, ont leur part de responsabilité dans cet état de fait : leur dogmatisme est venu s'ajouter au sentiment de l'inutilité de toute recherche en la matière en raison du régime qui, de toute façon, n'en aurait tenu aucun compte.

Mais la juste défaveur qu'eurent l'affectation dogmatique et les erreurs de quelques économistes, parurent refroidir les Français pour cette science qui ne semblait pas leur présenter alors un pressant intérêt. En effet, sous un régime où les arts les plus utiles étaient flétris, où les lois n'étaient que les volontés d'un aveugle despote, et l'administration, le patrimoine exclusif d'un très petit nombre

14. De manière générale, on reconnaît qu'un public privilégié des philosophes a été formé de têtes couronnées. Lakanal (1794b) trouve des excuses : 'avec cette simplicité de caractère qu'on nourrit dans la retraite et dans les profondes méditations, les philosophes ont proposé quelquefois leurs vues [...] à des rois... C'était leur proposer de mettre à bas leur trône. Mais les tyrans ont leur instinct, comme les bêtes féroces [...]. D'Alembert a été auprès de Frédéric, et Diderot a été auprès de Catherine. Et la Russie est restée peuplée de barbares, et la Prusse est restée peuplée d'esclaves' (1794b : 347). Quelques temps plus tard, Røederer avance de nouveau ce fait, contre Rivarol cette fois, afin de disculper les philosophes et la philosophie des horreurs de la Terreur. Le sens de sa démonstration est clair : non seulement la Révolution n'est pas une conséquence inéluctable de la philosophie, mais la Terreur n'est pas celle de la Révolution. 'La Philosophie avait amené, préparé une réformation financière, militaire, civile, morale et religieuse, et pas une révolution politique [...]. La Philosophie avait rendu le bonheur du peuple nécessaire, mais sans l'attacher à une nouvelle organisation des pouvoirs publics. Elle s'était même plus adressée aux rois qu'aux peuples; elle avait plus guidé les premiers à la sagesse que provoqué les autres à l'insurrection; elle avait du moins laissé aux gouvernements les plus despotiques l'alternative de rendre les peuples plus heureux ou de voir les peuples se charger eux-mêmes de leur destinée' (1799 : 23-24).

de privilégiés ; quel goût pouvait avoir le public pour d'abstraites spéculations, dont aucune probabilité ne pouvait promettre une heureuse application ? (Creuzé-Latouche 1795 : 2)

Les meilleurs esprits s'éloignent donc de la science. Quant au second retard, celui de l'enseignement, il résulte des mêmes causes. Dangereuse pour le trône comme la diffusion de toute autre lumière, et inutile quant aux chances de mise en œuvre effective des principes divulgués, cette instruction de l'économie politique fut négligée en France alors qu'elle ne le fut pas 'par plusieurs nations étrangères, pour laquelle elle nous ont donné l'exemple, que nous n'avons pas suivi, d'instituer des professeurs, et sur laquelle elles ont eu l'avantage de nous fournir les meilleurs livres élémentaires, que nous ne dédaignons pas de consulter et de citer' (ibid.).

Heureusement, les temps ont changé, et il faut reprendre la tâche : 'Les réformes de ces monstrueuses institutions et des préjugés qui les avaient si longtemps soutenues, laissent maintenant un champ plus favorable à toutes les vérités ; le génie peut se mettre à leur recherche, avec l'espérance de se rendre immédiatement utile'. Mais, ajoute l'orateur, 'ces vérités, vous devez en accélérer la découverte et en faciliter la propagation ; vous devez les répandre parmi le peuple, afin de le garantir des pièges où nous avons vu ses faux amis s'efforcer de le conduire' (ibid.). L'économie politique doit être une véritable 'sentinelle' placée dans 'l'opinion publique' (ibid. : 10).

Les mêmes accents se retrouvent chez Vandermonde qui n'hésite pas à déclarer, en introduction à son cours : 'Parmi les événements remarquables de la révolution, on pourra compter un jour la création d'une chaire d'économie politique' (1795b, II : 233). Sans revenir sur des sujets comme l'importance de

l'économie politique¹⁵ ou encore la critique des physiocrates¹⁶ par exemple, il faut cependant préciser deux thèmes qui en constituent des prolongements.

Reprenant l'idée selon laquelle la réflexion en économie politique est un exercice difficile, Vandermonde s'élève contre ceux qui, comme Swift,¹⁷ pensent qu'il ne faut, en administration en général, 'que du bon sens et la connaissance des faits'. Le bon sens n'est pas de mise ici, et les faits sont difficiles à saisir.

Les faits principaux ne sont rien sans leurs accessoires. Cela est très clair en matière criminelle, et cela n'est pas moins clair en économie politique, où l'énumération complète des questions sur les accessoires est presque toujours la grande difficulté. Qu'entend-on par le mot *bon sens* ? La raison appliquée aux choses faciles : mais pour gouverner un grand peuple, il faut plus que du bon sens ; il faut de cette espèce d'esprit, qu'on peut définir, la raison appliquée aux choses difficiles. (1795b, II : 238)

Pour bien agir, pour bien gouverner, il faut d'abord bien raisonner au plan théorique.

En matière économique, bien raisonner signifie tout d'abord distinguer clairement l'économie politique de l'arithmétique politique. Cette dernière, selon l'auteur, constitue une partie distincte de l'économie politique, ou plus précisément un domaine particulier à la charnière de l'économie politique et des mathématiques. 'Le principe de la richesse nationale est dans la richesse des particuliers. L'évaluation, l'estimation, l'énumération des objets qui composent

15. Vandermonde 1795b, II : 238-239 : 'les bons citoyens se garderaient de cet empressement à tout blâmer, qui empêche si souvent que le bien ne se fasse : car le demi-savoir et les préjugés sont des obstacles plus invincibles que la cupidité et la malveillance même [...] ; remarquez, citoyens, que s'il y avait une nation où le peuple fût suffisamment éclairé sur ses intérêts, le gouvernement ne pourrait jamais y faire le mal. Cette observation n'a échappé à aucun de ceux qui ont réfléchi sur l'influence de l'opinion publique'.

16. 'S'il m'arrivait d'en parler ici avec le ton du mépris, ce serait une grande faute : je me le reprocherais beaucoup à moi-même : leurs idées ne sont pas conformes aux miennes ; mais c'est à vous d'en juger' (Vandermonde 1795b, II : 461-462). Un passage du Rapport de 1794 (1795a) revêt une tonalité différente : les physiocrates y sont même accusés d'avoir fait le jeu des intérêts de l'Angleterre. 'Ces imprudents sectaires qui ont tant jeté de fausses idées parmi nous sur le commerce, et qui s'arrogeaient le nom d'économistes qu'ils ont rendu ridicule, ignoraient qu'ils n'étaient que des mannequins' (1795a : 6).

17. Cette idée, comme beaucoup d'autres (on le notera ci-dessous), se retrouve chez un élève de Vandermonde, Jacques Berriat Saint-Prix, plus tard professeur à l'École centrale de l'Isère à Grenoble (voir Berriat Saint-Prix, 1799). C'est lui qui nous livre le nom de l'auteur (Swift) visé par Vandermonde (1799 : 394 ; voir aussi *ibid* : 394-395 pour une réfutation en règle de l'opinion de Swift).

la richesse des particuliers, est l'objet d'une partie de la science de l'économie politique, qu'on appelle l'arithmétique politique' (1795b, II : 457). Vandermonde ne mésestime pas cette branche du savoir économique : 'Les applications en sont [...] du plus grand intérêt pour les gouvernements. Ils ne sauraient trop s'occuper à fournir aux calculateurs des données certaines et complètes à cet égard' (ibid. : 458). Mais il ne veut pas en parler, et ceci pour diverses raisons qui ne se situent pas au même niveau.

D'une part, il affirme qu'il n'en parlera pas parce qu'il ne la sait pas ; c'est plutôt Lagrange¹⁸ qui en parlera un peu dans son cours : 'D'ailleurs ces questions sont du ressort des mathématiques et seront mieux placées dans son cours que dans le mien' (ibid. : 457). On peut s'en étonner toutefois, car Vandermonde était lui-même mathématicien, et il aurait pu se mettre aux questions de statistique et de calcul des probabilités ; il avait déjà eu à manier quelques données économiques, simples il est vrai, dans ses diverses missions, et notamment l'année précédente dans son 'Rapport [...] sur les fabriques et le commerce de Lyon', rédigé à la demande du Comité de salut public en 1794 et publié en 1795 (Vandermonde 1795a). Refuse-t-il pour des raisons d'impréparation¹⁹ ? Peut-être, mais le motif est aussi plus profond : pour lui, l'arithmétique politique est encore une science incertaine à partir de laquelle il est difficile de tirer des conclusions précises. L'incertitude des données et des

18. Joseph-Louis Lagrange était, avec Pierre-Simon Laplace, chargé du cours de mathématiques. Il était aussi par ailleurs l'auteur d'un *Essai d'arithmétique politique, sur les premiers besoins de l'intérieur de la république*, publié en 1791 par ordre de l'Assemblée, et réédité par Rœderer en l'an IV (1796). La première publication ne mentionnait pas le nom de l'auteur. La réédition de 1796 accompagnait celle d'un écrit de Lavoisier, lui aussi publié primitivement en 1791 : les *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : de la richesse territoriale du royaume de France*. Lagrange aurait rédigé son essai à l'instigation de Lavoisier.

19. Dès la première leçon, Vandermonde reconnaît volontiers que, ayant été nommé professeur de manière inattendue et ayant dû enseigner très vite, il n'était pas préparé à cette nouvelle tâche (1795b, II : 239-240 ; voir aussi 1795c, I : 350-351). Les élèves se plaindront d'ailleurs du désordre du cours. L'auteur trouve une parade préventive... en se comparant à Montaigne. 'Si je vous communique mes observations sans ordre, comme Montaigne, vous serez tenté d'y mettre de l'ordre vous-même ; alors vous n'exercerez plus votre mémoire, mais votre intelligence : mieux le professeur dit la chose, moins l'auditeur s'occupe à la dire autrement' (ibid. : 240). Dès le début, également, il rassure son auditoire : 'A la fin du cours, je compte faire une récapitulation générale, dans laquelle tous les objets pourront entrer dans des tableaux analytiques qui en faciliteront la comparaison' (ibid. : 239). Pour couronner le tout, son état de santé allait en déclinant sérieusement et il dut cesser ses leçons avant même la fermeture de l'École.

méthodes²⁰ est telle que l'on peut parvenir, sur un même sujet et à partir d'un même point, à des conclusions radicalement opposées.

Ce n'est pas que j'aie lu beaucoup sur l'arithmétique politique ; mais j'ai toujours été infiniment mécontent de ce que j'ai lu sur cette matière. Par exemple, il a été publié il n'y a pas longtemps deux livres anglais : l'un des auteurs trouve que la prospérité de l'Angleterre va en diminuant ; l'autre trouve exactement le contraire. Tous deux partent de faits authentiques ; cela prouve la grande imperfection de cette science. (1795b, II : 457 ; voir aussi 1795c, I : 306-307)

On peut enfin ajouter que l'insatisfaction que Vandermonde éprouve à l'égard de l'arithmétique politique et son scepticisme vis-à-vis de ses méthodes résultent encore d'une raison plus profonde, théorique celle-ci, qu'il aborde incidemment par la suite. Elle se rattache au principe de la division du travail. Celui-ci nous dit que la production de biens et de services sera d'autant plus grande que le travail est mieux divisé.²¹ Mais cela implique une sorte de fuite en avant dans les évaluations données par l'arithmétique politique, qui ne

20. L'idée de l'incertitude de certains calculs revient dans les débats. 'Vous me demandez que je fixe le rapport du nombre des hommes nécessaires à l'agriculture, au nombre de ceux qui n'y coopèrent pas immédiatement. Les auteurs d'arithmétique politique ont donné à cet égard des résultats si différents, qu'ils me paraissent n'avoir pas attaché les mêmes idées à l'énoncé de cette question' (1795c, I : 306). Dans son dernier cours, l'auteur précise les conditions générales d'une bonne évaluation et de comparaisons pertinentes dans le temps, tout en se montrant sceptique quant à la possibilité de les réunir (1795b, V : 98-99) : 'Si l'on voulait porter dans ces matières une précision rigoureuse, il faudrait faire comme en astronomie, choisir une époque dans le passé, prendre des données dans cette époque et tout calculer sur ces données. Après avoir assigné, par exemple, pour l'année 1750, le rapport entre les facultés des particuliers de différentes classes, qui ne vivraient que d'un revenu déterminé en livres tournois, s'il se trouvait qu'en 1790 il eût fallu un revenu double pour avoir les mêmes facultés, on en concluerait invinciblement que la livre tournois aurait baissé de moitié, d'une époque à l'autre. Il faudrait de bonnes observations, qu'on n'a pas, et un travail inexécutable sur leur rectification par leurs applications, pour parvenir à des résultats satisfaisants ; mais ces hautes prétentions ne sont pas encore permises en économie politique. Contentons-nous d'indiquer cette marche, et de faire sentir qu'elle serait la vraie. C'est elle au reste qui dirige le bon sens, quand il cherche des aperçus en ce genre'.

21. L'égalité des droits ne doit pas être mal entendue et contrer le principe de la division du travail. L'égalité des droits et la division du travail sont nécessaires à la prospérité et au maintien de la société civile et politique. Ou encore, pour reprendre une formule de Vandermonde, il ne faut pas confondre l'égalité des droits et l'égalité des moyens. 'Je vais faire sentir l'utilité de voir la chose de cette manière. Les idées nouvelles sur l'égalité, sont infiniment précieuses pour la prospérité de la république, et cependant leur exagération aurait quelques dangers : il semble, par exemple, que de deux hommes égaux, l'un ne doit pas servir l'autre. On a aboli le nom de domesticité, qui était odieux, on a eu raison. Cependant il ne serait pas à propos de supprimer la chose : il y a de la différence entre les hommes, pour le talent et l'utilité des fonctions qu'ils remplissent' (1795b, II : 460).

peuvent qu'être provisoires. De plus, à un moment donné, est-on bien certain d'utiliser au mieux les dispositions des hommes, chacun dans le domaine pour lequel il est fait ? Car l'égalité devant la loi ne saurait impliquer celle des capacités humaines ; dans le domaine des facultés, c'est l'inégalité qui règne au contraire entre les jeunes et les vieux, les forts et les faibles, les maladroits et les habiles, les hommes intelligents et les êtres bornés. . .

Ils peuvent tous contribuer au bonheur commun ; si l'un de ces hommes, qui a des talents qu'on ne peut pas suppléer, est forcé de se rendre à lui-même des services dont les hommes bornés sont capables, il y aura un véritable tort fait à la république. Le service qu'il se rend est un objet de dépense ; c'est pour la république une véritable perte comme l'argent jeté dans un gouffre. Il est utile qu'il y ait des hommes qui se chargent de rendre des services à ceux dont le temps peut être employé d'une manière plus avantageuse. (1795b, II : 460-461)

Or, le degré d'adéquation des capacités potentielles aux occupations réelles des hommes doit être pris en compte pour l'évaluation de la richesse à un instant donné. Est-ce possible ? C'est en tout cas souhaitable, et cette idée peut dériver d'une préoccupation déjà formulée dans différents projets d'instruction publique, dont celui de Gilbert Romme.²² Il est vrai que le point de vue de Romme semble purement quantitatif (Romme 1792 ; dans Baczko 1982 : 275). Mais ce n'est pas toujours le cas :

Représentons-nous les différentes professions et fonctions de la société, les plus nécessaires à nos besoins naturels ou politiques, ordonnées dans un système général, selon le degré d'intelligence, la nature et le degré d'instruction qu'elles supposent. L'art de l'instruction consiste à présenter toutes les connaissances humaines ordonnées dans un système général et correspondant, selon leur nature et leur développement graduel, qui doit s'étendre autant que les progrès de l'esprit humain. C'est entre ces deux échelles de nos connaissances et de nos besoins, que les citoyens de tout âge et des deux sexes, exerçant les forces qu'ils ont reçues de la nature, et avançant librement et graduellement, pourront à chaque pas, acquérir, d'un côté, de nouvelles forces intellectuelles et physiques, pour les appliquer, de l'autre, à leur utilité propre ou à l'utilité publique. Le degré où chacun s'arrêtera dans cette carrière, sera

22. Sur le rapport de G. Romme et ses liens avec celui de Condorcet, voir B. Baczko (1982). Sur Condorcet, voir aussi B. Baczko, mais surtout C. Kintzler (1984).

celui que la nature marqua elle-même dans ses facultés comme le terme de ses efforts. Tout autre obstacle serait un attentat au droit de tout citoyen, d'acquérir toutes les perfections dont il est susceptible. (Romme, *ibid.* : 273-274)

Quoi qu'il en soit, le fait demeure que, pour Vandermonde, le degré d'adéquation, source de richesses, est négligé par les évaluations de l'arithmétique politique.

C'est une chose infiniment générale ; il n'y a pas d'homme qui ne puisse employer son temps pour le mieux, en ne faisant que la chose à laquelle il est propre. Ce n'est pas seulement l'homme d'un grand talent, c'est l'homme qui ne sait bien faire qu'une chose ; il y a véritablement perte de bien, s'il est détourné de son occupation. Il faut que les hommes soient employés chacun à la chose qui épargnera le temps perdu, le plus qu'il est possible ; il faut faire entrer tout cela dans l'évaluation des richesses, si on veut bien faire l'évaluation de la richesse publique. Un léger changement dans l'application de différentes classes d'individus, peut la diminuer ou l'accroître. Cela me semble avoir été trop négligé dans les livres d'arithmétique politique. (1795b, II : 461)

Un dernier motif théorique d'insatisfaction quant aux calculs dont est susceptible l'arithmétique politique, enfin, peut logiquement résulter de la définition que donne Vandermonde du travail productif : il sera esquissé à la fin de cette étude.

Quelle est donc la nature du raisonnement théorique, si l'on en bannit toute évaluation chiffrée, à l'inverse de ce que faisaient les physiocrates avec leur habitude, dont Linguet, en particulier, s'était fort moqué, de tout calculer,²³ ou encore des tentatives de Lavoisier et de Lagrange publiées en 1791 ? Vandermonde définit alors, somme toute, ce que bien plus tard on appellera un modèle, et même un modèle de simulation.

Le professeur d'économie politique ne doit même traiter son sujet que d'une manière abstraite. Les applications à tel pays, à telle époque, à telle circonstance, exigent des connaissances de détail qui

23. Quesnay, notamment, écrivait à Mirabeau que 'les calculs sont à la science économique ce que les os sont au corps humain. Sans eux, elle serait toujours une science indéterminée, confuse, et livrée partout à l'erreur et au préjugé'. Cette idée a été reprise par Mirabeau dans sa préface à la *Philosophie rurale* (1763).

ne sont pas de son ressort. Il lui suffit de montrer combien le résultat des principes doit varier selon les hypothèses, et de faire sentir les difficultés que doivent éprouver le législateur et l'administrateur instruits, pour adopter, dans chaque circonstance, la conclusion qui se déduit de la combinaison des principes. On peut assimiler nos résultats généraux à des formules analytiques qui renferment une multitude d'indéterminées ; les solutions dépendent de la substitution des nombreuses données, nécessaires pour parvenir à l'application. (ibid. : 237-238)

2 Du mode d'évolution de la pensée économique : deux exemples analytiques

De la dépréciation des assignats et des causes générales de l'inflation

Le premier exemple d'évolution de la réflexion économique en liaison avec la pensée et les événements politiques est, tout naturellement, celui des assignats et de l'inflation.²⁴ L'enjeu était simple. Les masses énormes d'assignats qui avaient été émises par les différentes Assemblées pour financer les dépenses publiques avaient été suivies, par phases, d'une forte dépréciation de ceux-ci par rapport aux marchandises et aux monnaies métalliques. Or, l'assignat était regardé par beaucoup comme le symbole de la Révolution, comme un moyen d'attacher les citoyens au sort de celle-ci, notamment au moyen de la vente des biens nationaux. Un rapprochement entre les émissions d'assignats et les poussées inflationnistes était évidemment opéré. Une théorie quantitative de la monnaie, énoncée de manière plus ou moins rudimentaire, était utilisée, non seulement par les éléments les plus conservateurs des Assemblées (Dupont de Nemours, par exemple), mais aussi par des représentants comme Saint-Just, Marat ou Danton.

24. Il est impossible de s'étendre ici sur l'expérience des assignats. L'ouvrage le plus complet à ce jour est encore, à notre connaissance, celui de S. E. Harris (1930). D'autre part, il convient de signaler que le mot 'inflation' est utilisé ici au sens qu'il revêt aujourd'hui. Ce qui intéresse Vandermonde, c'est la hausse des prix en termes d'assignats : il parle très rarement des prix en monnaie métallique ou du double cours que pouvaient alors avoir les marchandises (voir aussi les notes 25 et 27).

Face à cette optique que l'on qualifiera, pour parler brièvement, de 'quantitativiste', des intervenants ont tenté de montrer que les émissions d'assignats, en tant que telles, n'ont pas engendré l'inflation, mais que celle-ci était due à d'autres facteurs que l'on peut logiquement distinguer des causes de cette inflation (dans la mesure, précisément, où celle-ci était fortement différenciée selon qu'on l'appréhendait en assignats ou en monnaie métallique). Vandermonde est de ceux-là, pour deux raisons : de par son attachement à l'œuvre révolutionnaire, d'une part, et aux idées de John Law, d'autre part, qu'il a redécouvertes grâce à la lecture des *Principes de l'économie politique* de J. Steuart. Il y fait d'ailleurs explicitement référence et parle, dans son cours,

d'un homme bien discrédité, qui a été chassé de France et déshonoré pour avoir eu raison. C'est le fameux John Law, l'auteur du trop fameux système, dont il a fallu attendre qu'un Anglais nous dévoilât le secret, cinquante ans après. Voyez l'histoire que donne Steuart de notre banqueroute en 1720. Le petit traité sur les monnaies, publié en 1715, m'a toujours paru un chef d'œuvre. Vous y trouverez cette découverte, que je vous ai tant vantée, celle de nos assignats. (1795b, IV : 462-463)

Les assignats sont de la bonne monnaie, affirme Vandermonde avec une très grande conviction ; et même la meilleure qui ait jamais existé : 'je regarde l'assignat comme une grande découverte, comparable à celle de la boussole et de l'imprimerie' (ibid., II : 455). 'Je regarde l'assignat, non pas comme la monnaie de la révolution, mais comme la meilleure de toutes ; et ici, et aujourd'hui, et partout, et toujours' (ibid., III : 159). Qu'est-ce, en effet, qu'un assignat ? Ici, Vandermonde l'idéalise sans doute, trop influencé par ses lectures de Law et de Steuart. Il juge de ce qui aurait pu, ou aurait dû être, plus que de ce qui était réellement. Pour lui, l'assignat est un papier librement convertible en terres : 'L'assignat est un mandat payable en terres. Quand on lui assimile le papier des Américains, c'est faute d'avoir réfléchi. Le papier des Américains était payable en argent [...]. J'exposerai mes raisons, pour prétendre que l'assignat subsistera à jamais, qu'il sera la monnaie de l'Europe et du Monde, et que c'est véritablement une grande découverte' (ibid., II : 456).

Vandermonde, à ce point, ne fait que reprendre le raisonnement de Law sur la nature de la monnaie, la détermination de sa valeur et les qualités physiques et économiques nécessaires à une bonne monnaie. Il reprend également l'histoire de l'évolution du moyen de circulation. Les progrès de la civilisation

ont fait tout d'abord adopter la monnaie métallique, puis, pour les mêmes causes, les assignats. Tout comme Law dénonçait dans les métaux précieux des défauts qui avaient jadis poussé à l'abandon des autres types de monnaie-marchandise, et nécessitaient donc l'adoption d'une nouvelle forme de monnaie, Vandermonde accuse la monnaie métallique d'inconvénients que les assignats, eux, ne possèderaient pas. Et tout comme Law n'entendait pas créer un simple papier dont la valeur eût été arbitraire, Vandermonde formule les mêmes exigences malgré certaines expressions ambiguës :

Un assignat n'est pas une valeur ; il n'est rien, si la nation entière n'adopte pas irrévocablement une maxime fondamentale qui en rende le gage sacré ; mais l'établissement de cette maxime ne peut pas être regardé comme une chimère dans un pays où on a vu la succession au trône, réglée d'une manière immuable pendant un si long temps. Un assignat n'est pas une valeur, mais il assure la propriété de la plus solide de toutes ; la terre.

Et l'auteur de poursuivre de manière non ambiguë :

Un assignat est une excellente mesure des valeurs, car il se reçoit à bureau ouvert en paiement de fonds territoriaux ; et le prix de ces fonds sera fixe, si le taux de l'intérêt ne varie pas : or, c'est ce que le gouvernement est toujours parfaitement maître de faire par le moyen des assignats, comme je le démontrerai dans la suite du cours. (ibid., V : 95-96)

Comment, dès lors, expliquer l'inflation et la dépréciation des assignats ? En examinant simultanément le cours professé par Vandermonde (1795b) et le rapport qu'il avait rédigé un peu auparavant (1795a), une thèse se dégage, assez complexe, qui marque tout autant l'originalité de l'auteur que son côté fantaisiste, amateur, dans ce domaine épineux. En bref, l'opinion de Vandermonde est la suivante : les fortes émissions d'assignats ne sont pas une cause, mais avant tout une conséquence de l'inflation ; l'inflation possède surtout des racines réelles, non monétaires, racines dont les effets ont cependant été considérablement amplifiés, en termes d'assignats, par une réaction psychologique des agents, bien analysée aujourd'hui : la prophétie autoréalisatrice. L'idée générale est très astucieuse ; mais la démonstration avancée par l'auteur est contestable et s'empêtre dans des contradictions sans issue.

Les causes de l'inflation sont tout d'abord réelles, fondamentalement liées à la guerre et, accessoirement, aux hésitations et aux balbutiements du régime

issu de la Révolution : pour utiliser un vocabulaire moderne, elles résident dans une situation de plein-emploi où l'offre diminue alors que la demande augmente fortement.

D'un côté, en effet, l'offre diminue sous l'effet de deux séries conjuguées de circonstances. La révolution et la guerre provoquent, tout d'abord, d'une manière générale, trois phénomènes : une baisse du nombre de bras consacrés aux travaux productifs, une baisse du nombre d'heures de travail par homme employé, et enfin une baisse de l'offre de la part des agriculteurs qui, moins frappés qu'auparavant par l'impôt, ne sont plus dans la même nécessité de vendre. A ces causes générales s'ajoutent des causes particulières : les ennemis de la France interdisent l'exportation vers la France de produits qui lui sont nécessaires en échange de son superflu, d'où une raréfaction accrue de ces produits qu'elle possède en quantité insuffisante et dont elle a un pressant besoin, et un surplus réel ou potentiel de produits 'de luxe' par manque de débouchés extérieurs (cas de la ville de Lyon, ainsi sinistrée, objet du Rapport). D'un autre côté, la demande augmente simultanément. Il s'agit d'abord de la croissance des dépenses de l'État (ou, pour le moins, de l'existence d'un déficit budgétaire important dû, notamment, aux besoins des armées) dont Vandermonde ne pose pas explicitement le problème du financement, ce qui lui permet de la classer exclusivement parmi les causes réelles ; et ensuite de la hausse des salaires des ouvriers, résultant de la raréfaction de l'offre de travail et de la peur des soulèvements populaires. La conséquence inévitable de cette situation est la hausse des prix, qui doit donc se produire même sans augmentation de la quantité de numéraire en circulation :

l'aisance s'est accrue depuis l'introduction des assignats, les dépenses de la République ont de beaucoup excédé ses recettes, son capital a été versé avec profusion dans de nouvelles mains ; et tandis que la classe cultivatrice, délivrée de ses impositions personnelles, a cessé d'éprouver le même besoin de vendre, la classe industrielle, exorbitamment payée, a obtenu de nouveaux moyens d'acheter. Tel a été le malheur des circonstances, qui, faisant craindre les soulèvements populaires, a forcé à une condescendance aveugle. (1795a : 32 ; sur la baisse de l'offre de travail, voir ci-dessous et *ibid.* : 32-33 et 38 notamment)

Et Vandermonde de souligner de nouveau sa thèse avec force : les importantes émissions d'assignats ne sont pas la cause de l'inflation. Car tout ce qui

vient d'être rappelé et résumé 'peut contribuer à expliquer pourquoi l'émission d'assignats a été si grande, mais cela ne peut pas être regardé comme une suite nécessaire de cette abondante émission' (ibid. : 32).

La nécessité des ménagements n'en eût pas moins forcé à contenter des hommes qui se faisaient de fausses idées de la liberté et de l'égalité, et qui étaient d'autant plus exigeants qu'ils devenaient plus nécessaires. Ce ne sont point les assignats qui ont diminué le nombre de bras consacrés aux travaux productifs, ni celui des heures qu'ils y emploient ; ce ne sont point eux qui ont nécessité l'énorme consommation qu'entraîne la levée de douze cent mille combattants ; ce ne sont point eux qui ont déterminé les défenses faites aux sujets des puissances nos ennemies, de suppléer à nos besoins par l'importation de leur superflu. Quelle que soit la quantité du numéraire dans un pays, tout doit y renchérir, lorsque la consommation [la demande] y augmente en plus grande raison que la production et l'importation : et si ce renchérissement a une limite, ce n'est que parce qu'il est impossible que cette disproportion subsiste toujours. (ibid. : 32-33)

Mais comment expliquer sur cette base l'importance du processus inflationniste en termes d'assignats, c'est-à-dire la très forte dépréciation de ceux-ci par étapes²⁵ ? Il convient ici d'être prudent, et de ne pas interpréter trop hâtivement les écrits de Vandermonde. En particulier, une phrase-clé telle que : 'Ce n'est pas à la quantité des assignats, c'est en dernière analyse à leur discrédit qu'il faut imputer la part qu'ils ont eue à l'augmentation des prix des denrées et marchandises', ne constitue pas l'aveu d'un échec analytique et une échappatoire un peu trop voyante, mais résume au contraire un phénomène complexe que Vandermonde tente d'appréhender par ailleurs. Afin de dégager l'explication adaptée, il formule donc le problème de façon plus précise : 'La question n'est pas de savoir si les assignats ont contribué au renchérissement des denrées : c'est un fait qu'on ne peut pas nier ; mais par quelle raison l'ont-ils

25. Il existe à ce propos une ambiguïté importante chez Vandermonde : une confusion apparente entre les deux questions analytiques distinctes de l'explication du phénomène inflationniste qui s'exprime quel que soit le numéraire, et celle de la dépréciation des assignats face, à la fois, aux biens et services et aux espèces métalliques. Le caractère flou du raisonnement de l'auteur vient du fait qu'il tient implicitement compte du double cours des marchandises mais qu'il raisonne explicitement comme si les assignats étaient la seule et unique monnaie (sauf lorsqu'il prend en compte la circulation des assignats à l'étranger) ; d'où le chevauchement continu des deux problèmes et des deux types de déduction, qu'il faut cependant distinguer.

fait ? Devaient-ils le faire nécessairement, et le renchérissement a-t-il dû être proportionnel à leur quantité ?' (ibid. : 31).

Sa démonstration peut être résumée de la manière suivante : (1) il n'y a pas nécessairement proportionnalité entre les prix et la quantité émise de numéraire ; (2) si cette proportionnalité se produit, c'est en fonction d'une croyance, répandue parmi les agents économiques, à la réalisation de cette proportionnalité : en d'autres termes, c'est à cause d'une erreur de jugement du peuple qui croit exacte une théorie fautive (la théorie quantitative de la monnaie) et qui la valide dans la réalité par son comportement. C'est ici qu'intervient la prophétie auto-réalisatrice.

L'affirmation selon laquelle il existe une absence de proportionnalité, directe ou dans le temps, entre la quantité émise de monnaie et les prix est expliquée par Vandermonde de deux manières différentes. La première est peu convaincante. 'Il s'en faut de beaucoup que la proposition : les prix se proportionnent à la quantité du numéraire en émission, ne soit un axiome, puisqu'elle se trouve quelquefois en défaut', affirme l'auteur dans son rapport (1795a : 34). La preuve en est fournie, selon lui, par l'exemple suivant :

Ne semble-t-il pas que s'il n'y avait pas de numéraire, les denrées et les marchandises devraient se donner pour rien ? S'il n'y en avait pas, les hommes s'aviseraient de mille autres moyens d'échange, moins commodes sans doute, mais qui leur suffiraient pour régler leurs comptes. Cela ne s'est-il pas vu parmi les Anglo-Américains du continent, à l'origine de leur établissement ? Chaque colon tenait des écritures où tous ses marchés étaient portés en livres sterling ; et à des époques fixes, ils soldaient entre eux par des délégations mutuelles. C'est le principe des revirements sur la place de Lyon [...]. Ces colons n'avaient que peu ou point de numéraire, et ils n'en payaient pas moins sept shillings pour la journée d'un charpentier, c'est-à-dire, plus cher qu'à Londres. (ibid.)

Malheureusement, ce raisonnement n'est pas probant car il fait dépendre l'argumentation de la définition adoptée de la composition de la masse monétaire. Et si l'on inclut la monnaie scripturale dans cette masse monétaire, l'optique quantitative peut en ressortir renforcée, toutes choses égales par ailleurs bien entendu.

La seconde explication, plus pertinente, prend en compte la différence qui existe (ou peut exister) entre la quantité émise de numéraire et celle qui cir-

cule effectivement à un moment donné. En d'autres termes, elle se résume tout d'abord à reconnaître que toute la masse monétaire ne fait pas office, à un moment donné, de moyen de circulation, mais qu'une partie d'entre elle peut être détenue comme réserve de valeur. Pour quelle raison ? Si l'on néglige la thésaurisation pure, la quantité émise de monnaie, précise l'auteur, se décompose en deux parties : l'une est constituée par le numéraire circulant, l'autre par les sommes accumulées en vue d'un achat de terres, de maisons et de constitutions de rentes (et que l'on doit donc supposer non placées). 'Ceux à qui cette proposition paraît évidente [la proportionnalité entre le numéraire émis et les prix], supposent, sans y penser, que le numéraire n'a pas d'autre emploi que de payer les consommations journalières ; ils ne tiennent pas compte de celui qui dort en attendant un placement.' (1795a : 35).

Or, seule la masse en circulation agit sur les prix. Celle qui est accumulée et qui se trouve momentanément oisive ne possède aucune action sur ceux-ci : son importance, pour simplifier, dépend du prix des terres, et le prix des terres du taux d'intérêt. Ce point sera amplement illustré par la suite.

Le phénomène inflationniste en termes d'assignats (ou en général si l'on suppose pour simplifier que la masse monétaire est formée des seuls assignats) peut, dès lors, être mieux compris en comparant deux séquences possibles d'événements : celle que l'on peut appeler le cours normal des choses (séquence 1), et celle que l'on peut qualifier de cours détourné (séquence 2).

La séquence 1 se présente de la manière suivante. Supposons une hausse de l'émission monétaire. Cet accroissement de numéraire produit normalement une baisse du taux d'intérêt : Vandermonde se situe ici encore dans la lignée théorique des auteurs qui ont proposé ce sens de causalité. La seule différence d'avec ces derniers est peut-être celle-ci : Vandermonde soutient que, grâce aux assignats, cette baisse du taux d'intérêt est certaine et durable en économie ouverte, tout simplement parce qu'elle empêche une éventuelle fuite des capitaux :

J'aurai l'occasion dans la suite de vous démontrer que la découverte de l'assignat, dont je vous ai déjà parlé avec quelque enthousiasme, offre un moyen unique d'y parvenir sans aucun risque. Les hollandais avaient tenu l'intérêt de l'argent si bas, qu'un hollandais qui ne pouvait tirer chez lui qu'un très petit revenu de son argent, aimait mieux le placer chez l'étranger. Ils ont tous placé en Angleterre et

vous en voyez le résultat. L'assignat ne vous expose pas à cela ; et voilà une grande raison de regarder l'assignat comme la plus importante de toutes les inventions. (1795b, III : 158-159)

La politique monétaire possède donc tous ses degrés de liberté. A son tour, une baisse du taux d'intérêt agit normalement sur le prix des terres, qui doit s'accroître : en conséquence de quoi la masse de numéraire immobilisée en vue d'achats futurs de terres, maisons et rentes doit aussi augmenter dans la même proportion afin de rendre ces achats réalisables à terme. D'où la conclusion selon laquelle l'émission monétaire ne joue pas sur les prix, ou, tout au moins, ne provoque pas d'accroissement proportionnel de ceux-ci. Le canal de transmission des impulsions monétaires est constitué par le taux d'intérêt, donc le prix des terres, pour aboutir à la variation de la masse de numéraire momentanément immobilisée en vue d'investissements fonciers futurs. Le partage des phénomènes dépend bien entendu de l'ampleur de la variation du taux d'intérêt et du prix des terres, ainsi que de la rapidité des ajustements opérés, à tous les niveaux, par les agents. Adam Smith avait affirmé que, sous certaines conditions d'émission et de convertibilité des billets de banque, les 'canaux de la circulation' ne pouvaient pas déborder. Vandermonde, dans un contexte différent, reprend cette idée avec un autre mécanisme explicatif à la clé : une élasticité négative adéquate du taux d'intérêt par rapport à la quantité de monnaie et une relation positive entre le taux d'intérêt et la vitesse de circulation de la monnaie.²⁶ L'auteur illustre son propos par l'exemple suivant.

On sait, par d'anciens notaires de Paris, qu'il se vendait annuellement, dans leurs études, pour quatre cent millions de terres, de contrats de rentes et de maisons. Il fallait bien que la somme nécessaire au paiement de tous ces objets, se trouvât accumulée quelque part en masses petites ou grandes. N'évaluons qu'à cinq cent millions, pour toute la France avant la révolution, le montant des accumulations destinées continuellement à payer ces acquisitions de capitaux de toute espèce portant intérêt ; si, sans rien changer aux autres valeurs, on suppose que celle des capitaux fût devenue dix fois plus grande, c'est-à-dire, en d'autres termes, si le taux de l'intérêt eût baissé dans cette proportion démesurée, alors, au lieu de cinq cent millions d'accumulations destinées à cet emploi, il en eût

26. Vandermonde insiste sur le rôle de la vitesse de circulation de la monnaie : voir sa critique des physiocrates, 1795b, II : 461-463. L'accent placé sur la vitesse de circulation et sur les anticipations des agents le rapproche aussi d'un auteur comme Boisguilbert (voir G. Faccarello 1986) bien que ce dernier soit beaucoup plus libéral au plan économique.

fallu cinq milliards ; alors, suivant leur théorie, les denrées auraient diminué, loin d'augmenter de prix, puisqu'à ce compte il ne resterait aujourd'hui que quatorze cent millions dans la circulation des besoins journaliers, tandis que cinq cent millions d'accumulations y laissaient encore près de deux milliards avant la révolution ; alors aussi, le gage des assignats, qui ne sont que des mandats payables en terres (les domaines nationaux) aurait décuplé de valeur, et leur crédit eût été inébranlable. (1795a : 35)

Bien sûr, Vandermonde reconnaît que son cas de figure constitue 'une supposition forcée'. Mais il ne faudrait pas se méprendre sur la signification de cette restriction : elle ne concerne pas les mécanismes économiques régulateurs mis au jour, mais, comme le montre le contexte, la baisse des prix qui devrait découler des prémisses et qu'il n'avance en toute logique que pour mieux dégager l'absurdité de la position qu'il combat, ainsi que l'ampleur peut-être 'démessurée' de la variation du taux d'intérêt qui devrait l'engendrer. Le reste de l'analyse prouve cependant que cet exemple joue chez lui un rôle tout à fait stratégique et qu'il ne saurait être négligé.

Cependant, si l'un des éléments de la chaîne théorique que nous venons de décrire venait à manquer, alors la séquence 1 ne pourrait plus être vérifiée. La séquence 2 prendrait sa place, et, selon l'auteur, c'est bien là ce qui s'est effectivement produit en France après 1789.

La théorie quantitative de la monnaie, Vandermonde y insiste encore, est fausse. Mais, pour son malheur, la grande masse du peuple la croit vraie. Seuls ceux qui ont quelques lumières en finances pourraient la détromper, mais ce sont précisément là, pour la plupart, des personnes (les financiers) qui perdraient beaucoup à divulguer la vérité. Ne vivent-ils pas, et fort bien, des intérêts et, en, général, d'intérêts élevés ? Par conséquent, et dans le meilleur des cas, ils se taisent. Mais tous ne s'en tiennent pas à cette attitude passive : face à la menace d'une baisse des taux par hausse de l'émission de monnaie, et pour éviter une diminution de leurs revenus, ils se font les propagateurs de la fausse théorie quantitative et contribuent donc puissamment à accréditer l'erreur commune. C'est ainsi que Vandermonde peut affirmer que l'une des causes²⁷ de la dépréciation des assignats doit être recherchée dans 'les préju-

27. En fait, Vandermonde énonce une deuxième cause de dépréciation des assignats : 'leur émission hors du sein de la République, dans les points où nos armées ont pénétré, et dans ceux qui entretiennent avec l'intérieur un commerce de fraude' (1795a : 37). Car les étrangers

gés entretenus par l'ignorance, la malveillance et la cupidité' (1795a : 37). Le mécanisme régulateur naturel s'en trouve bloqué. La variation de la quantité émise de monnaie va jouer sur les prix et non sur le taux d'intérêt. Le canal de transmission des impulsions monétaires change : tout passe directement par la demande de biens et de services et l'on peut supposer que les accumulations oisives elles-mêmes sont négligées à cause des perspectives continuelles de hausses des prix.

Confortés dans leurs convictions par les hausses effectives, les agents adoptent une attitude qui va contribuer de manière décisive à la vérification apparente d'un sens erroné de causalité. Convaincus de la baisse future et inévitable du pouvoir d'achat des assignats, ils vont réagir immédiatement à toute émission nouvelle, et cette réaction psychologique va être de plus en plus marquée à mesure que les émissions se multiplient et que les événements semblent leur donner raison. Ils se débarrassent des assignats, et ceux-ci se déprécient en conséquence. L'État, pour couvrir ses dépenses face à la hausse des prix en assignats, est alors contraint d'en émettre toujours davantage, et c'est ainsi que le phénomène s'amplifie. Vandermonde peut donc conclure que les émissions importantes de monnaie sont bien la conséquence et non la cause proprement dite du phénomène inflationniste (ou, pour reprendre ses propres termes, déjà cités, 'ce n'est pas à la quantité des assignats, c'est en dernière analyse à leur discrédit qu'il faut imputer la part qu'ils ont eue à l'augmentation des prix des denrées et marchandises').

L'erreur capitale, la plus funeste de toutes dans ses conséquences [...] est celle qui fait envisager le renchérissement des marchandises comme une suite nécessaire de l'abondance des assignats ; de là vient l'inquiétude générale qui tend à les déprécier, et qui est la principale cause du renchérissement qu'on attribue à cette abondance. L'instruction sur ces matières est presque toute concentrée sur ceux qui font métier de faire valoir l'argent ; mais ils se gardent bien de détruire un préjugé qui empêche la baisse du taux de l'intérêt qui aurait dû être la suite de la forte émission d'assignats, et qui aurait suffi pour prévenir le renchérissement des denrées. (1795a : 30-31)

cherchent alors à se débarrasser de cette monnaie qu'ils ont reçue 'par force' ou 'à grosse perte', soit en l'échangeant à perte contre des marchandises ou des espèces métalliques, soit en spéculant sur les changes et sur le double cours des marchandises : voir l'exemple du trafic sur les 'bas à maille fixe' (ibid. : 37-38). Cette deuxième cause, cependant, n'est pas à placer au même plan analytique que la première.

Est-il possible de sortir de cette situation, et comment ? Certes, reconnaît Vandermonde, ‘il eût été plus facile de prévenir ce discrédit [des assignats], qu’il ne le sera d’y remédier ; mais enfin il faut le tenter’ (ibid. : 38). Il propose alors des éléments de politique économique destinés à supprimer le discrédit des assignats, doublés d’une politique générale principalement axée sur l’offre afin de remédier, cette fois, aux déséquilibres réels qui ont engendré l’inflation. Nous retrouvons ici la distinction analytique que nous devons opérer entre la dépréciation des assignats, d’une part, et le phénomène inflationniste, d’autre part (voir ci-dessus et note 25). Les propositions de Vandermonde sont surtout développées dans le Rapport. L’auteur se proposait bien d’aborder également ces questions dans son cours mais son état de santé et la fermeture de l’École normale ne lui en ont pas laissé le loisir, et, à notre connaissance, il ne donna jamais sous forme écrite la fin de ses leçons.²⁸

Il faut tout d’abord, affirme l’auteur, réintégrer ‘l’assignat dans sa qualité de mandat payable en terres’, et ne pas le laisser se ‘dégrader jusqu’à celle de papier hypothéqué, de papier payable en argent’ (ibid. : 38). C’est là, à ses yeux, le point le plus important. Comme le laisse supposer le contexte, Vandermonde ne pense pas possible une résorption de la masse émise d’assignats. Une telle résorption est-elle d’ailleurs souhaitable selon lui ? Dans la mesure où les ‘véritables’ assignats possèdent toutes les qualités requises pour faire office de bonne monnaie, on peut les conserver tout en les ‘réintégrant’ dans leur fonction originelle qu’ils n’auraient jamais dû abandonner. Une première condition consiste donc à restaurer, raffermir et assurer à l’avenir un lien inébranlable entre le papier et le gage territorial. Si, comme le laisse supposer le second point proposé par Vandermonde — ‘Il faut ne négliger aucun des autres

28. Vandermonde termina son dernier cours, le 3 floréal (22 avril), par ces mots : ‘Je reviendrai tridi prochain sur les conséquences de tout ce que j’ai dit dans cette séance, et j’entamerai, si le temps le permet, la question des effets de l’abondance du numéraire sur les prix’ (1795b, V : 109). La maladie l’en empêcha. Pour ce qui concerne les conséquences, sur les cours, de la fermeture anticipée de l’École, voir les décisions du Comité d’instruction publique (J. Guillaume 1907 : 151 et 155). ‘Le Comité arrête que les professeurs de l’École normale seront invités à se rendre à la première séance du Comité pour y présenter leurs vues sur l’interprétation de l’art. 4 de la loi du 7 du présent, portant que les professeurs [...] qui n’auront pas fini leurs cours le 30 floréal prochain donneront le complément de leurs cours dans le *Journal de l’École normale*, lequel complément sera distribué gratuitement à tous les élèves’ (10 floréal an III - 29 avril 1795). Le 12 floréal (1er mai), ‘le citoyen Vandermonde représente que son cours, commencé d’ailleurs longtemps après l’ouverture des écoles, ne pourra être terminé pour le 30 du présent ; il promet en conséquence d’en donner le complément dans le *Journal de l’École normale*’.

moyens d'abaisser le taux de l'intérêt. Quand on a beaucoup de numéraire, ils se réduisent presque tous à assurer l'ordre et la bonne foi' (ibid. ; voir aussi ibid. : 37 : 'Mais comment abaisser l'intérêt sans fixer la confiance?') — si donc le taux d'intérêt baisse et si, en conséquence, le prix des terres augmente, le jeu de la séquence 1 décrite ci-dessus peut se réaliser : le prix des terres étant accru, les accumulations oisives doivent suivre et 'pomper', en quelque sorte, la masse des assignats en surnombre dans la circulation. C'est la situation que nous dépeint l'exemple chiffré pris par l'auteur (ibid. : 35) et dont nous avons déjà fait état antérieurement.

Si l'on résume cet exemple, la situation se présente ainsi :

1. Avant les assignats. Masse monétaire : 2,5 milliards. Accumulations momentanément oisives : 0,5 milliard. Restent donc 2 milliards dans la circulation.
2. Après leur émission : Masse monétaire : 6,4 milliards. Si le taux d'intérêt baisse jusqu'à atteindre le dixième de sa valeur, si donc le prix des terres décuple (l'élasticité du prix des terres par rapport au taux d'intérêt est implicitement égale à -1), les accumulations augmentent pour atteindre 5 milliards. Il reste 1,4 milliard dans la circulation, c'est à dire moins qu'auparavant : les prix doivent baisser, en principe, par rapport à leur niveau initial de 1789.

Conclusion : 'on peut sentir qu'un des plus puissants moyens de maintenir les denrées au même prix malgré nos six milliards quatre cent millions d'assignats, eût été l'influence de l'abaissement de l'intérêt'. Mais il faut prendre garde de ne pas oublier les causes réelles et générales de l'inflation. La thèse implicite de Vandermonde est qu'elles peuvent disparaître en même temps, et en grande partie par la même politique, que celles qui ont amplifié les effets négatifs sur les prix. Une politique de baisse du taux d'intérêt par le jeu 'naturel' des assignats (séquence 1) constitue aussi un élément important d'une politique générale de déblocage de l'offre, comme il sera précisé ci-dessous : 'ici mon opinion [sur un faible taux d'intérêt comme fondement, parmi d'autres, de la prospérité publique] ne présente rien de particulier' (1795b, III : 158). 'Il en eût résulté tant d'avances à la culture et à l'industrie, tant de simplifications du travail, que les productions auraient pu remonter au niveau des consommations. Quand il ne reste de ressource pour gagner plus, que de produire plus, quand celle de vendre plus cher est fermée, l'abondance est le fruit des efforts de la cupidité' (1795a : 36).

Cette solution, on le voit, eût donc été idéale. Vandermonde y croit-il réellement ? Le phénomène de la hausse des prix est-il aussi réversible qu'il nous le laisse entendre ? Le ton employé permet un certain doute ('l'erreur capitale, la plus funeste de toutes [...]'), précise-t-il, 'est si répandue, qu'il reste en ce moment bien peu d'espérance de la déraciner'), et est peut-être dû à la reconnaissance d'un fait par trop évident, leçon de cette période troublée : la 'machine économique' de la France n'est pas un automate comparable à ceux dont l'auteur eut à s'occuper, ni les agents de simples rouages. Quoi qu'il en soit, c'est la politique qu'il propose ; il faut au moins la tenter si l'on veut éviter la banqueroute.

Une autre difficulté se présente enfin, liée à la mise en œuvre du principal élément de cette politique : comment faire baisser le taux d'intérêt ? Le premier point souligné par Vandermonde semble assurer cette baisse par l'affermissement du lien entre le papier et le gage territorial : l'auteur ne mentionne-t-il pas dans le second point qu'il ne faut négliger aucun des autres moyens pour provoquer cette baisse ? La difficulté consiste donc à comprendre pourquoi le premier point provoque cet effet, le second n'invoquant, de manière plutôt vague, que le retour à la 'confiance'.

De deux choses l'une, en effet. Ou bien Vandermonde se situe dans la tradition qui voit dans le taux d'intérêt un phénomène monétaire et qui repose sur l'idée générale selon laquelle l'abondance de l'offre de fonds prêtables dépend de celle de la masse monétaire ; ou bien c'est une conception différente qui prévaut chez lui : le taux d'intérêt serait un phénomène réel, lié à la productivité des sommes investies dans les différentes branches d'activité et en particulier dans l'agriculture (en achat de terres notamment). Dans ce dernier cas, le taux d'intérêt dépendrait du prix des terres, et non l'inverse.

Malgré quelques passages ambigus qui laissent supposer ce second type de causalité,²⁹ il ne fait pas de doute que l'auteur se situe, comme il le rappelle lui-même, dans le premier courant de pensée. Pourrait-il affirmer, autrement, que la politique monétaire permet de stabiliser le taux d'intérêt et donc le prix

29. Par exemple : 'L'intérêt se mesure par le nombre d'années de revenu, qu'il faut donner, pour avoir l'assurance de jouir à perpétuité de ce revenu : si, pour un revenu de mille setiers de blé, par exemple, chose fixe et constante que tout le monde entend, vous donnez vingt mille setiers de blé ou leur valeur, l'intérêt est au denier vingt ou à cinq pour cent' (1795b, III : 154).

des terres ? Les assignats sont donc, dans cette optique, à la fois l'instrument de la politique monétaire et le but de celle-ci : en stabilisant le prix des terres, elle stabilise le gage et donc l'assignat lui-même ('le prix de ces fonds sera fixe, si le taux d'intérêt ne varie pas : or, c'est ce que le gouvernement est toujours parfaitement maître de faire par le moyen des assignats'). Mais il semble ici que Vandermonde s'interdise à lui-même les moyens de sa politique. La situation est telle qu'une émission supplémentaire d'assignats est impensable et n'aurait que les effets pervers dus au cours détourné des événements. Son exemple chiffré exclut d'ailleurs le recours à une telle politique monétaire expansionniste. Dès lors, on ne voit pas bien comment, en toute rigueur, le taux d'intérêt peut baisser et le prix des terres augmenter à moins d'accorder un poids excessif au rétablissement de la 'confiance', qui doit alors précéder (mais comment ?) et non suivre le retour au cours normal. L'auteur croit-il, comme beaucoup avant (et après) lui, aux vertus d'un retour à un ordre politique stable, à la confection de bonnes lois, ou encore à la seule force des arguments, à la vérité enfin dévoilée, pour rétablir les choses dans leur ordre naturel ?³⁰

On pourrait penser que les ambiguïtés révélées par certains passages quant au sens de causalité entre la variation du taux d'intérêt et celle du prix des terres indiquent une tentation de se réfugier dans la seconde optique, mentionnée ci-dessus, afin d'échapper aux difficultés présentées par la première. Mais celles qui s'offrent à nous dans la seconde sont encore plus inextricables : comment provoquer une hausse importante du seul prix relatif des terres ? comment la baisse du taux de rentabilité se transmet-elle aux autres activités, etc. ? Il vaut donc mieux considérer les ambiguïtés mentionnées comme dénotant une confusion théorique certaine et voir dans tout ceci la limite du raisonnement d'un économiste un peu pressé et sans doute pas de tout premier ordre. . .

Si l'on poursuit cependant l'analyse, la politique préconisée de baisse du taux d'intérêt possède un autre avantage, indépendant du caractère aléatoire du premier : celui de permettre, on l'a déjà mentionné, un déblocage de l'offre. Car, selon l'auteur, une baisse du taux d'intérêt en général provoquera des

30. Le rôle de la confiance est essentiel aux yeux de Vandermonde. Ne déclare-t-il pas dans son cours : 'Osons donc le dire ; il faut éclairer complètement la partie du peuple qui a la force effective ; car il n'est plus temps de songer à la dompter en la trompant. Des quatre moyens généraux de gouverner les hommes, l'empire de la force, le poids de l'autorité, l'influence de la séduction, l'ascendant de la confiance, il ne nous reste plus que le dernier' (1795b, III : 444).

améliorations dans les — et une croissance des — différentes activités productives ('il en eût résulté tant d'avances à la culture et à l'industrie, tant de simplifications du travail, que les productions auraient pu remonter au niveau des consommations'); et un accroissement du prix des terres en particulier ira inévitablement de pair avec une amélioration de la culture de celles-ci, une hausse de la productivité agricole et donc de l'offre dans ce secteur. La pression sur les prix en sera diminuée toutes choses égales par ailleurs.

Je dis qu'il importe, non que les denrées soient chères (car vous verrez que je suis dans une opinion directement contraire), mais *que les terres soient chères* [...]. Si j'avais dit : *il faut abaisser le taux d'intérêt*, alors je n'aurais rien dit de nouveau ; je n'aurais dit cependant que la même chose [...]. Il faut que le taux de l'intérêt baisse [...]. Je vais en donner une raison applicable à notre question d'amélioration de culture. Lorsque les terres ne sont pas chères, qu'arrive-t-il ? Le voici : j'ai une terre ; je suppose qu'il fallût déboursier ce que vaut cette terre (ce que je la vendrais) pour l'améliorer et en retirer le double par l'amélioration [...]. [S]'il y a une terre à côté de pareil revenu, que je puisse acquérir pour le même prix, je la préférerai, parce qu'il me paraîtra que j'aurai toujours le temps d'améliorer et celle-ci et celle-là. Si au contraire le prix des terres avait été considérable, l'amélioration aurait rapporté davantage que l'acquisition nouvelle. En général, on se porte vers les acquisitions nouvelles, plutôt que vers l'amélioration, quand les terres ne sont pas chères, quand elles ne se vendent, par exemple, qu'au denier trente³¹ ? (1795b, III : 154-155)

Vandermonde propose enfin deux autres moyens (troisième et quatrième éléments de la politique économique proposée dans le Rapport) pour accroître l'offre et/ou diminuer la demande afin de supprimer définitivement les causes réelles de l'inflation.³² Le troisième axe de la politique économique à mettre en œuvre doit avoir pour but de faire baisser la demande en pompant des liquidités aux mains des agents les moins fortunés et de réaliser simultanément des travaux qui aient pour effet, à terme, d'améliorer la production et la

31. Ici encore, l'auteur suppose que seul le prix des terres varie. Le raisonnement n'est en effet valable que si les autres prix, donc les autres coûts, restent inchangés.

32. Un cinquième élément de politique économique est aussi avancé par Vandermonde : 'Il faut enfin hâter la rentrée des assignats portés au dehors, et s'opposer efficacement aux abus actuels de leur sortie' (1795a : 40). Ce cinquième élément correspond à la deuxième cause de dépréciation des assignats notée par l'auteur : voir ci-dessus, note 27.

circulation, et donc d'augmenter l'offre. Ce sont ici les projets sur les caisses d'accumulation qui sont repris dans un sens anti-inflationniste :

3° Il faut exciter, protéger, encourager toutes les améliorations de l'agriculture et de l'industrie. Pourquoi, par exemple, n'essaierait-on pas d'intéresser la masse du peuple à des entreprises de canaux, de dessèchements, d'exploitations de mines, par des mises très subdivisées ? Ne serait-il pas temps de la pousser à l'économie, en lui offrant des moyens aisés d'accumuler utilement de petites sommes ? (1795a : 38-39)

Le quatrième axe, enfin, consiste à débloquer la production en créant les conditions favorables à (et en incitant directement) un accroissement de l'offre de travail :

4° Il faut dégoûter peu à peu la classe laborieuse de cette multitude de fonctions et d'occupations stériles, enfantées par la révolution. N'est-ce-pas, pour le dire en passant, un grand abus que cette observation du repos des dimanches et fêtes, ajoutée sur tant de points en France, à celle du décadi ? Il faut se garder de laisser consolider par le temps les profits excessifs de la classe laborieuse.³³

Vandermonde laisse entendre que si ces 'profits excessifs' étaient maintenus, si l'offre de travail n'était pas accrue et la demande de biens diminuée, alors le processus inflationniste pourrait bien continuer, réduisant à néant les efforts effectués par ailleurs, car le jeu naturel du mécanisme régulateur s'en trouverait bloqué : 'cela n'aboutirait qu'à un abaissement inutile de la livre tournois, et à un appauvrissement de la classe des rentiers ; appauvrissement dont l'un des résultats serait de soutenir le taux de l'intérêt par la crainte d'un avenir semblable pour les prêteurs' (ibid. : 39).

33. Dans son cours, Vandermonde est un peu plus nuancé. Il présente 'la fausse distribution des temps de travail et de repos' comme l'un des obstacles généraux à la formation des richesses, mais en des termes plus doux. 'On a tort peut-être de n'imputer qu'au fanatisme le retour du peuple au repos des dimanches. Qui sait si ce n'est pas la force des choses qui a fixé à six jours de suite la plus longue continuité du travail ? On peut assurer au moins que c'est un point très difficile que de fixer le minimum des repos du peuple. Il se plaignait lui-même de la multiplicité des fêtes ; mais l'intervalle entre les décadis était peut-être trop grand' (1795b, IV : 469).

Des occupations productives ou stériles

Au-delà des enjeux théoriques (Smith comme Quesnay sont ici remis en cause), ce thème comporte d'importants enjeux politiques que l'on ne saurait négliger. Les discussions de l'époque étaient acharnées sur le fait de savoir lesquels, parmi les habitants, seraient pleinement citoyens : quels sont ceux qui, en d'autres termes, pourraient jouir de tous les droits politiques, et au premier chef celui d'élire des représentants, d'être éligible, en bref de participer directement aux affaires publiques. Un débat intense était en cours qui comprenait tous les aspects de cette question. Dupont de Nemours par exemple, assumait l'héritage physiocratique et entendait réserver le droit de vote aux seuls 'véritables' citoyens à ses yeux : les propriétaires fonciers. Ceux qui s'opposaient à cette conception le faisaient, soit en adoptant un point de vue purement politique, soit en tentant de fonder leur position sur des bases de théorie économique (en se plaçant ainsi sur un terrain politico-économique semblable à celui de leurs opposants). Vandermonde se situe à la frontière de ces derniers et, en jetant un regard politique sur la théorie économique, fait évoluer cette dernière. Bien entendu, il n'avancait pas sur un terrain en friches, et la place avait, en quelque sorte, déjà été préparée, par Turgot et Condorcet en particulier. Mais sa position n'en est pas moins originale dans son caractère radical. En quoi consiste-t-elle ? Dans son cours, il tente de montrer que, clairement, tous les types de propriétés se valent, et que tous les types de travaux se valent aussi. Nul ne peut réclamer une quelconque prépondérance politique en se fondant sur des arguments politico-économiques.

Le premier point de sa démonstration est clair : tous les types de propriétés se valent. 'Il y avait autrefois, il y a même encore', précise Vandermonde en faisant allusion aux débats qui, à l'époque, reprenaient de plus belle sur ce thème (voir Allix 1913), 'une grande différence, ou plutôt une espèce d'opposition, entre les habitudes et les manières de voir de ces deux genres de richesse [foncière et mobilière]. Le temps et la force des choses, et surtout nos principes d'égalité, effaceront peu à peu ces différences' (1795b, IV : 453-454). Pour ceux qui n'en seraient pas convaincus, dit-il, cela devrait apparaître nettement aujourd'hui, grâce, là encore, aux assignats, véritables traducteurs, au plan économique, du principe politique et juridique d'égalité. Les assignats abolissent en effet toute frontière entre la propriété foncière et la propriété mobilière.

‘Vous verrez même, lorsque je traiterai des assignats, combien la facilité qu’ils offrent de mettre en circulation les titres de propriété, devra contribuer à faire entièrement disparaître cette distinction. Les progrès de la civilisation doivent faire qu’il n’y ait plus parmi les riches que des capitalistes, des entrepreneurs’ (ibid. : 454). Vandermonde a manifestement en tête, ici, les théories de Law.

Le simple fait, d’ailleurs, que les terres peuvent se négocier tous les jours fait que la distinction mentionnée est illusoire.

La différence entre ceux qui ont leur bien au soleil, et ceux qui l’ont en portefeuille, ne me paraît pas plus essentielle que celle que l’on voudrait établir entre des hommes également riches, dont les uns porteraient des habits de soie, et les autres n’en porteraient pas. Puisqu’il y a toujours des terres à vendre, puisqu’il n’y a plus aujourd’hui de castes privilégiées, ni de droits féodaux, lorsqu’un homme riche n’a pas de terres, c’est qu’il ne se soucie pas d’en avoir. (ibid.)

Et Vandermonde de conclure : ‘Ainsi, ces intérêts qu’on regarde comme si opposés, et qui ne l’ont jamais été que par un effet de la maladresse ou de l’injustice des gouvernements, parviendront à se confondre. Il n’y aura plus d’opposition entre la possession des terres et celle de l’argent’ (ibid. : 455).

On peut évidemment s’étonner, à ce stade du raisonnement, du contraste qui existe entre ce que l’auteur affirme ici et ce qu’il a fortement souligné dans ses analyses de la nature d’une bonne monnaie et de l’inflation, où le rôle du prix des terres était essentiel. Mais il ne s’agit là en fait que de deux niveaux logiques différents de l’argumentation. L’enjeu, ici, est de démontrer que la simple possession de terres ne justifie en aucun cas un privilège politique quelconque. Dans le cas des ‘véritables’ assignats auxquels pense Vandermonde, en revanche, l’accent placé sur les terres résulte du fait que leur quantité est constante (la terre est un bien non produit) ; que, par conséquent, seul le taux d’intérêt, manipulable par la politique monétaire, peut influencer sur son prix³⁴ ; et donc qu’une politique monétaire adéquate est susceptible de maintenir ce prix constant.

34. Les terres peuvent être considérées comme des biens non produits, dont la quantité est constante. Dès lors, la variation de l’offre ne peut pas venir influencer sur leur prix, et seul le taux d’intérêt, donc la politique monétaire, pourra agir sur ce dernier. En cela les terres sont assimilables à des titres de rente perpétuelle dont le cours ne varie qu’en fonction du taux d’intérêt ; bien entendu, d’autres titres semblables peuvent être émis : mais il le seront au cours du marché et la variation de l’offre, dans ce cas, ne vient pas influencer sur le cours.

Que deviennent donc les arguments avancés pour réserver les droits politiques aux seuls propriétaires fonciers ? Ils étaient de deux ordres :

(1) de l'ordre du droit. Sur ce point, Vandermonde évoque dans son cours les arguments relatifs au droit de propriété. Selon les partisans d'une discrimination politique, il existerait un droit primitif des propriétaires fonciers, antérieur au contrat social. Vandermonde conteste ce point de vue³⁵ en mettant l'accent, ce qui n'est pas nouveau, sur le rôle du 'pacte social', sur celui de l' 'utilité publique' et de la 'justice' (1795b, IV : 455 et 458-462) ;

(2) de l'ordre du fait : les propriétaires fonciers seraient plus attachés à la prospérité publique parce qu'ils auraient un lien plus naturel, plus direct, avec elle. Vandermonde s'inscrit en faux contre cet argument et en transforme l'enjeu en y répondant : ce sont en réalité les propriétaires mobiliers qui ont un attachement plus fort et plus direct à la forme de gouvernement (républicain) dont dépend en partie leur fortune s'ils sont créanciers de l'État.

Qu'importe aujourd'hui à un propriétaire de terres que le gouvernement passe ou non entre des mains étrangères ? Combien n'en est-il pas aujourd'hui, que la constitution démocratique effraie, et que la domination d'un prince, même étranger, accommoderait beaucoup mieux ? Dans un pareil événement, ne serait-ce pas au contraire les créanciers de l'État qui courraient les plus grands dangers ? (1795b, IV : 456)

En outre, les propriétaires fonciers ne sauraient constituer des modèles, car ils furent, pour une bonne part d'entre eux, de mauvais citoyens. Et si l'on veut parler de civisme, il faut alors distinguer les petits propriétaires des grands. Ces derniers appauvrissaient doublement les provinces en exigeant un revenu élevé, d'une part, et en ne le redépensant pas sur place d'autre part. 'Qu'est-ce qui appauvrissait nos provinces dans l'ancien régime ? N'était-ce pas ces popriétaires, qui en forçaient de toutes manières le revenu, pour le consommer

35. Vandermonde reflète une certaine opinion libérale de l'époque. Il critique par ailleurs très sévèrement ceux qu'il appelle les 'niveleurs'. 'Je crois qu'il y a eu des hommes passionnés, voulant profiter des erreurs du peuple pour l'asservir, et qu'ils ont pu [...] donner au peuple de fausses idées [...]. Ces hommes là étaient, je ne dis pas seulement méchants, mais [...] véritablement extravagants. Il n'y aurait pas de culture, pas de perfectionnement dans aucun genre, s'il n'y avait pas de propriété, s'il n'y avait pas de certitude de jouir de ce qu'on aurait acquis, de ce qu'on aurait hérité de ses pères. Je ne puis pas laisser cette idée sans la couler à fond [...]. Quant à l'idée "qu'il faut égaliser les fortunes, qu'il faut qu'il n'y ait pas d'hommes plus riches les uns que les autres", c'est, selon moi, le rebours du bon sens' (1795b, III : 151).

ailleurs ? Ne sont-ce pas eux qui ont émigré ?' (ibid. : 457). (Mais il est vrai que, sur ce plan également, les choses changent avec la Révolution. . . 'Ne semble-t-il pas d'ailleurs qu'aujourd'hui un propriétaire de terre, et surtout un grand propriétaire, soit obligé d'en consommer le revenu sur le lieu même ?' (ibid. : 456-457).)

L'identité des intérêts entre les grands et les petits propriétaires, n'est qu'une illusion. Il ne faut pas comparer ceux qui louent leur bien, et qui sont la majeure partie, avec ceux qui cultivent de leurs propres mains. S'il n'en eût existé que de cette espèce, ils n'eussent pas trouvé des avocats si subtils et si éloquents. Ceux-là sont modérés et justes, et ils ne veulent pas priver les autres de leurs droits politiques ; ils ne veulent pas renverser notre déclaration des droits.

De tout manière, et par principe, 's'il faut être propriétaire de terres pour être citoyen, l'insurrection est un devoir pour ceux qui ne le sont pas' (ibid. : 457). Les événements historiques vont dans ce sens. Et, pour une fois, Vandermonde cite Sparte à l'appui de ses affirmations : les droits politiques y ayant été réservés aux 'propriétaires fonciers', souligne-t-il, il fallait sans cesse prévenir l'insurrection des Ilotes. . .

Mais c'est le second point de la démonstration de Vandermonde qui, du point de vue de l'évolution de la pensée économique, est sans doute le plus intéressant : tous les types de travaux se valent. Il arrive bien à l'auteur de parler d'activités stériles : nous en avons déjà rencontré un exemple lors de l'analyse du quatrième point de politique économique mentionné ci-dessus. Mais il ne faut pas s'y tromper : il s'agit là d'activités non productrices de biens et de services (Vandermonde vise sans doute la participation aux fêtes populaires ou aux assemblées de sections, tant prisée par les jacobins comme moyen d'éducation). Pour ce qui concerne les travaux qui produisent des biens et des services demandés par les consommateurs, la position de Vandermonde est claire : ils sont tous qualifiés de productifs puisqu'ils sont utiles, puisqu'ils sont tous à l'origine de revenus. Vandermonde, après Smith notamment mais de manière confuse (voir 1795b, II : 461 et suivantes), critique la théorie physiocratique du produit net et de l'origine de celui-ci. Mais dès qu'il s'agit de la production des biens et des services mentionnés ci-dessus, il dépasse aussi Smith en refusant toute distinction entre un travail qui serait productif et un travail qui ne le serait pas et qui se verrait donc qualifier d'improductif. Notons en passant que

les propos de Smith étaient surtout compris, à l'époque, comme réservant la qualité de 'productif' au travail qui se trouve à l'origine des produits matériels.

Vandermonde refuse toute distinction en la matière en se fondant sur le principe politique fondamental de l'égalité des hommes entre eux, inscrit en tête de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Dans cette optique, cette égalité concentre en effet l'attention sur l'homme, son travail, le service qu'il rend à un autre homme et à la société : tous les services sont donc, par nature, équivalents. Tout revenu est issu d'une telle activité et en constitue la contrepartie. C'est ce que précise très fermement Vandermonde après avoir renvoyé ses élèves à la lecture de Smith pour ce qui est de la classification des richesses en fonds mobiliers et revenus. 'Quant aux revenus, ma façon de voir est peut-être un peu bizarre, mais vous m'avez promis de l'indulgence. On les a beaucoup distingués : ces distinctions sont bonnes : mais je crois plus utile de les montrer sous un seul point de vue. Je les attribue à une source unique. Ils proviennent des équivalents obtenus par des services rendus' (1795b, II : 458). Ce point est important, insiste l'auteur, conscient de l'étrangeté de son point de vue. 'Un propriétaire tire un revenu de sa terre ; un chanteur tire un revenu de son talent ; voilà deux espèces de revenus, dont l'origine paraît très différente ; selon moi, elle est la même' (ibid. : 458-459). Vandermonde développe alors son exemple afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans l'esprit de ses auditeurs : 'Je suis cultivateur ; un propriétaire me loue sa terre ; je lui paie un prix de bail ; qu'est-ce que cela ? Il me prête son droit de cultiver ; c'est un service qu'il me rend, et je lui en donne l'équivalent. Je suis un chanteur ; vous aimez la musique ; je vous fais passer une heure agréable ; vous me payez : c'est un équivalent pour le service que je vous ai rendu.' Et cette analogie entre l'agriculteur et le chanteur, ajoute-t-il, 'est bonne à remarquer par des républicains qui ont établi l'égalité' (ibid. : 459).

Ce n'est pas parce que l'Ancien régime avait méprisé l'agriculteur que les physiocrates entre autres (mais aussi tous les sectateurs du modèle antique) ont eu raison de le porter au pinacle : cet excès en sens inverse est tout autant condamnable. 'L'état d'agriculteur avait été avili dans l'ancien régime. On a cherché à le relever par des éloges ; on a bien fait. Mais des républicains français ne doivent pas plus mépriser un chanteur qu'un cultivateur. Ce sont des hommes payés par un équivalent, pour des services plus ou moins essentiels

qu'ils nous rendent. Si un chanteur a des talents et des vertus, il est au niveau de tous les autres hommes'³⁶ (ibid.).

Vandermonde semble même aller beaucoup plus loin. Dans un passage frappant, il paraît préconiser en fin de compte une généralisation totale de la notion de service, à la fois quant à la nature de celui-ci (ce qui est implicite dans les propos précédents : est service toute prestation, s'intégrant ou non dans un objet matériel, possédant une utilité et échangée sur un marché) et surtout quant à son étendue : la notion de marché finit par s'effacer et seule demeure la production d'utilité.

Je regarde que tout service qu'on rend à d'autres forme ou doit former article de recette pour celui qui le rend ; tout service qu'on reçoit, forme ou doit former article de dépense pour celui à qui il est rendu. J'étends même cette pensée, et je dis que les services qu'on se rend à soi-même, sont dans ce cas. (ibid. : 460)

D'où une lecture possible, dans un sens très 'moderne', de l'une des définitions proposées de l'économie politique : 'Le but de l'économie politique est d'opérer et d'assurer le bonheur de la génération présente et des générations futures, en attachant l'intérêt de tous les hommes à y contribuer par leurs services' (ibid. : 299). D'où aussi, si cette interprétation est exacte, une nouvelle raison probable de scepticisme quant aux possibilités de calcul en arithmétique politique, en raison de l'élargissement du champ de la richesse sociale logiquement impliqué par la nouvelle conception. Cette interprétation, cependant, si elle est fort tentante, solliciterait trop les textes. Vandermonde n'avance en effet ce raisonnement que dans le but, développé ci-dessus à la fin de la première partie de cette étude, de souligner fortement le problème de l'adéquation des capacités potentielles des individus à la place que ceux-ci occupent au sein de la division du travail. Il ne s'agit là, en quelque sorte, que d'une analyse menée en termes de coûts d'opportunité au niveau de la société. Mais est-il interdit de penser que ce type de formulation, imprimé, diffusé dès 1795, ait pu paraître extrêmement suggestif et inciter rapidement les auteurs à franchir le dernier pas ?

36. 'Tel chanteur est un homme dissolu, il ne mérite que du mépris : mais tel cultivateur donne son grain aux cochons, parce qu'il ne se soucie pas d'assignats, ou parce que le cochon gros lui rendra plus que le grain, n'est-ce pas un homme exécration ? Apprenons à n'apprécier les hommes que par leurs qualités personnelles, et non par leurs professions' (1795b, II : 459).



On le voit, Vandermonde se situe, sans conteste, à la croisée des chemins. À une période charnière de la Révolution, son discours cristallise quelques idées importantes du temps et témoigne ainsi du climat théorique qui pouvait régner en cette époque mouvementée et dont seule une lecture intégrale des leçons et des débats peut rendre compte. Innovateur peut-être malgré lui, il ne présente pas, cependant, un profil unique et isolé. A des degrés divers, il se trouve en bonne compagnie : Germain Garnier, par exemple, ou encore Pierre-Louis Røederer, sont en quelque sorte ses condisciples dans cette grande mêlée qui marquera de son empreinte l'économie politique française du XIXe siècle.

Nous pouvons noter en effet, dans ces dernières années du XVIIIe siècle, une convergence d'idées sur quelques points essentiels soulignés dans les pages qui précèdent. A titre d'exemple, ceci peut être illustré au travers, précisément, de quelques écrits de Garnier et de Røederer, auteurs par ailleurs si opposés.³⁷ Du premier, retenons l'*Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique* (1796), ainsi que l'introduction et le volume de notes qui accompagnent, en 1802, sa traduction de la *Richesse des nations* de Smith. Du second, choisissons deux écrits qui datent des mêmes périodes : un article qu'il publia dans le *Journal de Paris* le 10 floréal an III (29 avril 1795) à propos d'une nouvelle traduction des œuvres de Xénophon, et les conférences qu'il donna au Lycée³⁸ en 1800-1801 (Røederer, 1840).

Qu'y trouve-t-on ? Tout d'abord, chez Røederer par exemple, le même rejet décidé des références à l'antiquité gréco-romaine. Le caractère complexe des sociétés modernes propulse l'économie sur le devant de la scène, comme fondatrice du lien social. Les leçons de Boisguilbert et de Smith ont bien été assimilées. Vandermonde ne se lassait pas d'insister sur le grand principe de la division du travail et sur l'utilité qu'il y avait à ce que les 'moyens de bonheur' soient le plus dissemblables possibles afin que tout homme ait besoin de tous les autres et tous les autres de lui, qu'aucun donc ne puisse être négligé et que la satisfaction des besoins réciproques par l'échange maintienne la cohésion du

37. Sur cette opposition, voir E. Allix, 1912 et 1913.

38. Établissement privé d'enseignement supérieur, en quelque sorte, où enseignèrent aussi J.-B. Say et Benjamin Constant.

corps social : ‘tout le jeu de la machine politique est fondé sur ce principe’ (1795b, II : 245). Rœderer surenchérit :

ce sont les arts mécaniques, leur division entre différentes mains, le commerce et le négoce des ouvrages qu’ils produisent, qui seuls établissent entre les hommes des communications intimes, continuelles et durables, qui seuls les unissent d’un lien solide et étroit, qui seuls développent dans les âmes le principe social, seuls le mettent en activité dans toutes les habitudes, seuls établissent et assurent l’égalité des droits dans l’inégalité des moyens, seuls font servir à tous la force, le talent, le génie de chacun et mettent en communauté les dons et les avantages que la nature elle-même semblait avoir réservés à quelques-uns. (Rœderer 1796 : 889)

D’où l’accent constamment placé sur l’importance de l’étude de l’économie politique, sur le caractère ardu de son étude, la non-évidence de ses propositions, et sur la nécessité de son enseignement. C’est d’ailleurs pour cela que Garnier rédige son *Abrégé* :

Cette science si importante pour le bonheur des nations, si indispensable pour ceux que la constitution de leur pays appelle à la direction des affaires publiques, si utile à tous les autres pour l’administration de leur fortune particulière, cette science si abstraite et si généralement méconnue, dans l’étude de laquelle les plus grands philosophes n’ont pu se défendre de quelques erreurs, est peut-être, de toutes les sciences, celle où le besoin d’un ouvrage de ce genre se fait le plus sentir. (Garnier 1796 : III-IV)

Le reste de l’Avertissement de l’auteur reprend et développe les idées déjà rencontrées : et notamment le fait que l’économie est d’autant plus difficile à étudier que son objet semble familier à tout le monde ; la nécessité d’éviter, ici plus qu’ailleurs, les pièges tendus par les préjugés ; le lien établi avec la forme du gouvernement (‘libre’) etc. . . En 1800, Rœderer débute ses conférences par des considérations de ce type qui, pour être sous une forme plus dense et moins emphatique, n’en ont pas moins de force (voir Rœderer, 1840 : 3).

Un changement, cependant, commence à poindre quant au public visé par la discipline. En 1795, tous les français, indistinctement, semblent encore appelés au même titre à être instruits de ces matières. En 1796, cette volonté d’universalité est toujours affichée et jugée nécessaire, mais une restriction commence à se faire jour, chez Garnier par exemple, qui deviendra évidente

par la suite : on désespérera un peu des couches les plus fortunées de la population comme de celles les moins favorisées, et l'on placera tous ses espoirs dans les classes intermédiaires, dans celles qui possèdent une fortune, mais 'médiocre'. On s'adressera d'abord (mais surtout pas exclusivement) à elles, car elles seules possèdent les qualités nécessaires à la création et à la diffusion des lumières. 'Entre la richesse et la pauvreté est placée la médiocrité, où se trouvent réunies toutes les vertus désirables dans un empire' déclare Røederer (1800-1801 : 32) qui, bien que partisan d'un certain 'rapprochement des fortunes', ajoute aussitôt que les personnes très riches, au demeurant relativement peu nombreuses, n'en ont pas moins leur utilité, indirectement : car 'les vertus de la médiocrité sont l'effet non de la médiocrité même, mais de sa position entre les vices de l'extrême pauvreté, et ceux de l'extrême richesse. Pour réunir ces vertus, il faut donc à côté d'elles l'extrême richesse' (ibid.).

D'autres thèmes, enfin, comme celui, important, de la généralisation de la productivité du travail, se retrouvent chez G. Garnier en particulier.³⁹ Mais au-delà de cette espèce de tir groupé, il est intéressant de suivre une autre piste : celle de l'influence directe qu'a pu avoir Vandermonde dans la diffusion de ses idées, à travers ses élèves et l'enseignement que beaucoup d'entre eux dispensèrent dans les Écoles centrales. Une étude reste à faire à ce sujet, et l'on sait par ailleurs que la situation variait extrêmement d'une école à une autre. Au gré de leurs humeurs et de leurs centres d'intérêts, des professeurs de législation ne parlaient presque que d'économie politique, d'autres pas du tout. A ce sujet, cependant, nous possédons au moins un témoignage important : celui de Jacques Berriat Saint-Prix qui enseigna à l'École centrale de l'Isère à Grenoble avant de continuer sa carrière à l'École de droit de Paris. En réponse à

39. Voir E. Allix, 1912. René Maunier (1911) insiste à tort sur l'originalité de J. Peuchet (1800) à cet égard. Non seulement Peuchet n'est pas original, mais la 'monumentale' introduction au premier volume de son *Dictionnaire* n'est qu'un plagiat indigeste, et pas toujours signalé, d'œuvres d'autres auteurs. Les passages que cite Maunier à l'appui de sa thèse sont en fait de G. Garnier (1796) : Peuchet n'en indique pas la source. Allix (1912 : 322 note 1) remarque que, chez Peuchet, le texte de Garnier 'qui y est mentionné élogieusement, y est constamment pillé [...] sans guillemets et sans références'. Il note que la fin de l'Introduction, sur les 'Systèmes d'économie politique', est, mot pour mot, tirée de Garnier. On peut remarquer en outre que le chapitre VI de cette introduction ('Recherches et considérations sur les effets du produit du commerce', pp. CCCXXXIII-CCCXLIII) est presque entièrement tiré de l'*Abrégé* : le passage relevé par Allix occupe les pages CCCXLV-CCCXLVIII. Mais le début de ce chapitre, pp. CCCXXXIII-CCCXXLI, est aussi copié de Garnier (1796 : 127-174) : au total, ce sont donc ici tous les chapitres de la deuxième partie de l'*Abrégé* qui se trouvent reproduits... De même pour le début du chapitre IV (pp. CCCXLV-CCCXLVIII) où Peuchet recopie les pages 29 à 41 de l'*Abrégé*.

une circulaire ministérielle du 15 thermidor an VII invitant tous les professeurs de législation à faire des cours séparés, et notamment celui d'économie, J. Berriat Saint-Prix ouvrit un cours 'particulier' d' 'économie publique'. Il prononça à cette occasion un discours d'ouverture qui nous intéresse d'ailleurs ici à un double titre puisqu'il fut immédiatement imprimé et diffusé par Røederer dans le premier tome, an VIII, de ses *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique* (voir Berriat Saint-Prix 1799). Il n'est pas indifférent d'y retrouver les principaux thèmes développés par Vandermonde. La troisième section de ce Discours comprend même une partie fort symptomatique où l'auteur montre que 'la connaissance de l'économie politique n'est pas seulement utile aux hommes d'État ; elle l'est encore aux littérateurs' (1799 : 399) ; car les historiens, les moralistes et les poètes eussent avancé moins d'inepties et commis moins d'erreurs s'ils avaient connu cette science : 'que de fausses conjectures ! que de comparaisons ridicules les érudits se fussent épargnées, s'ils en eussent étudié les éléments !' (ibid.). C'est l'occasion pour l'auteur de fustiger, à son tour, les sectateurs du modèle antique, mais aussi de tenter de démontrer, par exemple, que les 'touchantes pastorales' des romanciers, les âges d'or et les sauvages vertueux dépeints par les poètes, non seulement n'ont pu exister ailleurs que dans leur imagination, mais encore possèdent des effets trompeurs et négatifs à cause de leur puissant impact sur les esprits. 'Rien n'est plus beau que le vrai ; le vrai seul est aimable', avait affirmé Boileau.

Sans être aussi rigoureux [...], serait-ce passer les bornes de la critique que de blâmer des tableaux dont l'effet peut nuire au bonheur de nos semblables ? Depuis bien des siècles, l'homme se plaint de son sort ; il s'en plaindra longtemps encore. Pourquoi fournir des aliments à sa morosité, en lui offrant des peintures de situations qui lui font paraître la sienne pire, et qui n'ont de fondement que dans l'imagination exaltée ou dérégulée de leurs compositeurs ? (ibid. : 402)

Il faut bien se garder d'aller plus loin dans cette tentative préliminaire de rapprochement des thèmes et des cheminements intellectuels. Toute affirmation serait, pour le moment, prématurée. Une compréhension claire du parcours des idées économiques et de leur transformation dans les dernières années du XVIIIe siècle ne pourra apparaître qu'en fin de course, lorsqu'une multitude d'études ponctuelles et approfondies aura été effectuée. Néanmoins, un certain nombre de fils conducteurs surgissent déjà, comme d'eux-mêmes, des pages

précédentes. Une bonne partie des thèmes et des théories brassés et/ou transformés par Vandermonde ne forme-t-elle pas l'une des bases de l'économie politique française du début du XIXe siècle ? L'accent placé sur la différence du système moderne par rapport à celui des anciens ; sur la division du travail et l'égalité des droits ; sur l'équivalence des différents types de propriétés ; sur la notion élargie de travail productif ; sur la nature du raisonnement théorique en économie politique ; sur la défiance et le scepticisme envers les statistiques et l'arithmétique politique ; ou encore sur l'importance des classes moyennes : tout cela ne se retrouve-t-il pas dans le 'Discours préliminaire' du *Traité d'économie politique* de Jean-Baptiste Say (1803) et dans le corps de cet ouvrage⁴⁰ ? Et les autres types de considérations, tels l'importance de l'économie politique, la difficulté de son étude, et la nécessité de son enseignement y compris aux artistes et aux hommes de lettres comme le voulait Berriat Saint-Prix, ne se retrouvent-ils pas également dans d'autres œuvres comme *Olbie* (1800), ou comme ce manuscrit rédigé, semble-t-il, à l'âge mûr : 'Erreurs où peuvent tomber les bons auteurs qui ne savent pas l'économie politique' ?

L'accumulation de preuves ou de présomptions ne doit pas être accablante, et il serait mal venu d'instruire un mauvais procès contre Say. Comme tout autre auteur, il n'échappe pas à son temps : ce serait naïveté, ou mauvaise foi, que de prétendre le contraire. Même s'il porte une partie de la responsabilité de la légende, c'est contre l'idée qu'il ne s'est rien passé de notable entre les publications des physiocrates et celle du *Traité* de 1803 que plaident les pièces du dossier. La période révolutionnaire, à sa manière, n'a pas été stérile : Vandermonde est là pour l'attester. Une meilleure connaissance de ces années mènera donc, il ne faut pas en douter, à une réévaluation de cette époque au plan théorique, tout comme à une appréhension plus juste, mais pas nécessairement moins flatteuse, des auteurs qui en furent, en réalité, et à des degrés divers, les héritiers.

40. Voir en particulier livre IV, chapitre XII : 'De l'indépendance née chez les modernes des revenus industriels' (Say, 1803, II : 262-264).

Références bibliographiques

Alcouffe, Alain (1987), 'Vandermonde, la monnaie et la politique monétaire de la Révolution', communication présentée au deuxième colloque de l'Association Charles Gide, Nice, 24 et 25 septembre.

Allix, Edgard (1912), 'L'œuvre économique de Germain Garnier, traducteur d'Adam Smith et disciple de Cantillon', *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, **5** (4), 317-342.

— (1913), 'La rivalité entre la propriété foncière et la fortune mobilière sous la Révolution', *Revue d'histoire économique et sociale* (anciennement R.H.D.E.S.), **6** (3,) 297-348.

Baudrillart, Henri (1873), 'Le premier cours d'économie politique en France (1795) : Vandermonde', *Journal des économistes*, 3ème série, **32** (96), décembre, 378-396.

Baczko, Bronislaw (présentés par) (1982), *Une Éducation pour la Démocratie : textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Paris : Garnier.

Berriat Saint-Prix, Jacques (J. Saint-Prix Berriat, dit) (1799), 'Discours prononcé par le citoyen Berriat Saint-Prix, professeur de législation à l'École centrale de l'Isère, pour l'ouverture du cours particulier d'Économie publique', *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique*, **1** (8), an VIII, 382-409.

Birembaut, Arthur (1953), 'Précisions sur la biographie du mathématicien Vandermonde et de sa famille', *Actes du Congrès de Luxembourg, 72ème session de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, pp. 530-533.

Blanqui, Adolphe-Jérôme (1837), *Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les Anciens jusqu'à nos jours*, Guillaumin, Paris, cinquième édition, 1882.

Breton, Yves (1986), 'La place de la statistique et de l'arithmétique politique dans la méthodologie de J.-B. Say : le temps des ruptures', *Revue économique*, **37** (6), novembre, 1033-1062.

Caritat de Condorcet, Marie-Jean-Antoine-Nicolas (1786a), *Vie de M. Turgot*, dans Condorcet 1847-1849, V, pp. 1-233.

— (1786b), *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe*, réédité dans Condorcet 1847-1849, VIII, pp. 1-42 ; et dans *Mélanges d'économie politique*, publiés par Eugène Daire et Gustave de Molinari, *Collection des principaux économistes*, volume 14, Paris : Guillaumin, 1848, pp. 544-565 (édition citée).

— (1791-1792), 'Cinq mémoires sur l'instruction publique', publiés dans la *Bibliothèque de l'Homme Public*. Réédités dans Condorcet 1847-1849, VII, pp. 167-448.

— (1792), *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique*, Paris. Réédité dans Condorcet 1847-1849; et dans Baczko 1982, pp. 181-258.

— (1847-1849), *Œuvres*, publiées par A. Condorcet-O'Connor et M.-F. Arago, Paris : Firmin Didot, 12 volumes.

Courtois, Alphonse (1892), 'La société des économistes de 1792 à 1842', *Journal des économistes*, 5ème série, tome 12, novembre, 261-283.

Creuzé-Latouche, Jacques Antoine (1792), *Rapport des députés de la Convention Nationale réunis, pour présenter leurs idées en faveur de la liberté entière du commerce des grains*, 8 décembre.

— (1793), *Sur les Subsistances*, Paris : Imprimerie du Cercle Social, 144 pages.

— (1795), 'Discours sur la nécessité d'ajouter à l'École normale un professeur d'économie politique, imprimé par ordre de la Convention nationale et distribué aux élèves de l'École normale', 12 pluviôse an III (31 janvier), 11 pages.

Faccarello, Gilbert (1986), *Aux origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert*, Paris : Anthropos.

— (1988a), 'L'économie politique', dans : Vovelle 1988, pp. 423-427.

— (1988b), 'Condorcet : au gré des jugements', rapport présenté au Colloque Condorcet, Paris, 8-11 juin 1988; à paraître en 1989 dans *Condorcet : Mathématiques, Économie, Philosophie, Politique*, Paris : Minerve.

Garnier, Germain (1796), *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique*, Paris.

Guillaume, James (1901-1907), *Procès verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, IV (1901), V (1904) et VI (1907), Paris : Imprimerie Nationale.

Harris, Seymour Edwin (1930), *The Assignats*, Cambridge (Mass) : Harvard University Press.

Hecht, Jacqueline (1971), 'Un exemple de multidisciplinarité : Alexandre Vandermonde (1735-1796)', *Population*, **26** (4), juillet-août, 641-675.

— (1986), 'Une héritière des Lumières, de la Physiocratie et de l'Idéologie : la première chaire française d'économie politique (1795)', *Œconomia*, série PE (n° 6) d'*Économies et sociétés*, Paris : ISMEA, octobre, 5-48.

Julia, Dominique (1981), *Les trois couleurs du tableau noir : la Révolution*, Paris : Belin.

Kintzler, Catherine (1984), *Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen*, Paris : Minerve. Réédition, Paris : Gallimard, coll. Folio-Essais, 1987.

Kuscinski, Auguste (1916), *Dictionnaire des Conventionnels*, Paris : Société d'Histoire de la Révolution Française.

Lakanal, Joseph (1794a), 'Discours sur Jean-Jacques Rousseau' (inspiré par Ginguéné), Convention nationale, 29 fructidor an II. *Le Moniteur*, 2ème sansculottide, an II (18 septembre 1794), dans *Le Moniteur 1789-1799*, XXI, pp. 769-772.

— (1794b), 'Discours sur les Écoles normales' (inspiré par Garat), Convention nationale, 3 brumaire an III. *Le Moniteur*, 7 brumaire an III (28 octobre), *Le Moniteur 1789-1799*, XXII, pp. 347-349. (Se trouve aussi dans Baczko 1982, pp. 474-482).

— (1794c), 'Discours sur le recrutement des instituteurs pour les écoles primaires', Convention nationale, 7 brumaire an III. *Le Moniteur*, 9 brumaire an III (30 octobre), *Le Moniteur 1789-1799*, XXII, pp. 367-368.

— (1794d), *Rapport sur les Écoles centrales*, 26 frimaire an III (16 décembre 1794). Réédité dans Baczko 1982, pp. 490-496.

— (1795), 'Discours sur les Écoles centrales', Convention nationale, 7 ventôse an III. *Le Moniteur*, 10 ventôse (28 février 1795), *Le Moniteur 1789-1799*, XXIII, pp. 557-559.

Le Moniteur (1789-1799), *Gazette Nationale, ou Le Moniteur Universel (mai 1789-novembre 1799)*, réimpression, Paris : Plon, 1847 (trente deux volumes dont deux de tables et un d'Introduction Historique).

Le Van-Lemesle, Lucette (sous la direction de) (1986), *Les problèmes de l'institutionnalisation de l'économie politique en France au XIXème siècle*, numéro spécial de la revue *Æconomia*, série PE (n° 6) d'*Économies et sociétés*, Paris : ISMEA, octobre.

Maunier, René (1911), 'Un économiste oublié : Peuchet (1758-1830)', *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, **4**, pp. 247-263.

Pasquino, Pasquale (1987), 'Emmanuel Sieyes, Benjamin Constant et le Gouvernement des Modernes : contribution à l'histoire du concept de représentation politique', *Revue française de science politique*, **37** (2), avril, 214-229.

Peuchet, Jacques (1800), *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, volume I, Paris, an VII.

Rœderer, Pierre-Louis (1795), 'Article rédigé à propos de la publication d'une nouvelle traduction des œuvres de Xénophon', *Journal de Paris*, 10 floréal an III (29 avril), 888-889.

— (1799), *De la philosophie moderne, et de la part qu'elle a eue à la Révolution française, ou examen de la brochure publiée par Rivarol : Sur la Philosophie Moderne*, Paris, Frimaire an VIII.

— (1840), *Mémoires sur quelques points d'économie publique, lus au Lycée en 1800 et 1801*, Paris : Firmin Didot.

Romme, Gilbert (1792), *Rapport sur l'instruction publique, considérée dans son ensemble*, Convention nationale, décembre. Réédité dans Baczko 1982, pp. 267-292.

Say, Jean-Baptiste (1800), *Olbie ou essai sur les moyens d'améliorer les mœurs d'une nation*, Paris, an VIII, dans Say 1848, pp. 581-615.

— (1803), *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses*, première édition, Paris.

— (1828-1829), *Cours complet d'économie politique pratique*, troisième édition : Guillaumin, Paris, 1852,.

— (sans date), 'Erreurs où peuvent tomber les bons auteurs qui ne savent pas l'économie politique', manuscrit publié dans Say 1848, pp. 342-354.

— (1848), *Œuvres diverses de J.-B. Say*, publiées par Charles Comte, Eugène Daire et Horace Say, Paris : Guillaumin.

Steiner, Philippe (1987), 'Le projet physiocratique : théorie de la propriété et lien social', *Revue Économique*, **38** (6), novembre, 1111-1128.

— (1988), 'La physiocratie', dans Vovelle 1988, pp. 421-423.

Vandermonde, Alexandre Théophile (1795a), 'Rapport fait par ordre du Comité de salut public, sur les fabriques et le commerce de Lyon', *Journal des Arts et Manufactures, publié sous la direction de la Commission exécutive d'agriculture et des arts*, tome I, n° 1. Cité d'après un tiré-à-part de 48 pages.

— (1795b), *Économie politique, cours publié dans les Séances des Écoles normales : Leçons, recueillies par des sténographes et revues par les professeurs*, nouvelle édition, Paris : Imprimerie du Cercle Social, 1800-1801, 10 volumes. Les leçons d'économie politique se trouvent aux tomes II (pp. 233-245 : séance du 3 ventôse ou 21 février 1795 ; 290-302 : 8 ventôse ou 26 février ; et 447-463 : 13 ventôse, ou 3 mars), III (pp. 145-161 : séance du 23 ventôse, ou 13 mars 1795 ; et 437-445 : 3 germinal ou 23 mars), IV (pp. 168-180 : 13 germinal ou 2 avril ; et 452-471 : 23 germinal ou 12 avril) et V (pp. 89-109 : 3 floréal ou 22 avril).

— (1795c), *Séances des Écoles normales : Débats*, nouvelle édition, Paris : Imprimerie du Cercle Social, 1800-1801, 3 volumes. Les débats concernant les leçons d'économie

politique se trouvent au tome I (pp. 303-317 ; 350-362 et 398-410). La datation des débats est inexacte : voir ci-dessus, note 2.

Vovelle, Michel (sous la direction de) (1988), *L'État de la France pendant la Révolution*, Paris : La Découverte.